

**Université Paris 1
École nationale d'administration**

**Master Science politique
Parcours Affaires publiques européennes/
Action publique en Europe**

**Titre : Mesure de l'influence française au sein
de l'UE d'après une étude approfondie des acteurs
de la Commission et du Parlement Européen**

Sous la direction de
M. Didier Georgakakis

soutenu par
Torsten Liebig

CIL Promotion Louise Weiss (2016-2017)

Jury composé de M. Didier Georgakakis, Mme Brigitte Gaïti,
M. Fabrice Larat :
Président : M. Didier Georgakakis
Directeur de mémoire : M. Didier Georgakakis

Remerciements

Je tiens à remercier tout d'abord M. Didier Georgakakis, professeur de science politique à l'Université Paris I. Panthéon-Sorbonne et professeur visitant au Collège d'Europe de Bruges, qui a accepté de superviser et de guider mes travaux.

Merci également à Fabrice Larat, Directeur du Centre d'expertise et de Recherche Administrative et Directeur-adjoint de la formation à l'École Nationale d'Administration, pour son appui précieux dans la conduite de mes recherches.

Je souhaite également remercier Mme Brigitte Gaïti, professeur de science politique, et à l'ensemble du corps professoral de l'Université Paris I. Panthéon-Sorbonne pour les enseignements très riches, obtenus dans le cadre du Master « Action Publique en Europe ».

Je veux aussi remercier Sandrine Blaison et l'équipe du Service des formations diplômantes de l'ENA pour leur disponibilité et leurs conseils bienveillants.

Finalement, merci à mon frère Lukas et à mes amis David, Cécile, Priscille, Tobias, Jean, Guillaume, Charlotte et Gabriel qui me soutinrent pendant l'écriture de ce mémoire.

Table des matières

Introduction	1
I. La littérature reste souvent trop vague sur l'idée de l'influence et peine à la mesurer	6
A. Qu'est-ce que « l'influence » ?	6
B. La recherche sur les manifestations de l'influence au sein des organisations internationales n'a pas trouvé de réponses exhaustives pour le moment	12
C. Quel bilan dresser actuellement de l'influence française dans le monde et en Europe ?	14
II. Fonder des bases théoriques afin de mieux estimer l'influence française	19
A. Une idée de l'influence à forger	19
B. Les enrichissements de l'approche « principal-agent »	26
III. Une méthodologie imparfaite qui parvient cependant à montrer des résultats	30
A. L'analyse des postes au sein de la Commission	30
IV. L'analyse des données ne montre qu'un déclin limité de l'influence française qui	41
A. Si la position de tous les grands États est affaiblie à la Commission, elle l'est de manière plus ou moins nette	41
B. Une domination non négligeable de l'Allemagne se confirme au Parlement européen	47
V. ... ne se laisse pas expliquer par l'approche d'une analyse des compétences des personnes impliquées	53
A. La seule variable pouvant expliquer les choix de personnes est l'expérience européenne	53
B. Si l'avance des députés allemands, quant à leur expérience au Parlement européen, se confirme ; ce facteur n'explique pas leur prépondérance	62
VI. Un regard critique sur l'étude montre des possibilités d'amélioration pour une meilleure compréhension de l'influence	68
VII. Conclusion	71
VIII. Bibliographie.....	73
A. Ouvrages généraux.....	73
B. Ouvrages spéciaux et thèses.....	73
C. Articles paru dans des revues scientifiques ou des ouvrages collectifs.....	74
D. Documents et rapports divers.....	81
E. Internet.....	82

Table des illustrations

Graphique 1: Nombre des Directeurs Généraux.....	41
Graphique 2: Nombre des membres des cabinets par nation.....	43
Graphique 3: Part au pourcentage du nombre total des conseillers.....	44
Graphique 4: Nombre de chefs du cabinet.....	44
Graphique 5: Nombre de chefs adjoints du cabinet.....	45
Graphique 6: Présidents des commissions parlementaires.....	48
Graphique 7: Vice-présidents des commissions parlementaires.....	49
Graphique 8: Nombre des rapports écrits par pays.....	50
Graphique 9: Nombre des opinions écrits par pays.....	52
Graphique 10: Relation entre années de service européen et affectations en cabinet	63

Table des tableaux

Tableau 1: Rapport entre Pouvoir et Influence.....	22
Tableau 2: Comparaisons de chiffres clés.....	46
Tableau 3: Comparaison des profils des directeurs généraux par Commission.....	54
Tableau 4: Comparaisons des profils des Directeurs généraux par pays.....	55
Tableau 5: Comparaison des profils des membres de cabinet par Commission.....	57
Tableau 6: Comparaisons des profils des membres de cabinet par pays.....	57
Tableau 7: Tableau synoptique des données biographiques, partie I.....	59
Tableau 8: Tableau synoptique des données biographiques, partie II.....	59
Tableau 9: Expérience des eurodéputés à l'heure de la prise du mandat.....	63
Tableau 10: Comparaisons des profils des eurodéputés par pays.....	64
Tableau 11: Tableau synoptique des données biographiques, partie I.....	66
Tableau 12: Tableau synoptique des données biographiques, partie II.....	66

Introduction

Quand Paris s'enrhume, l'Europe prend froid.

Clemens Wenceslaus Nepomuk Lothar Fürst von Metternich-Winneburg zu Beilstein

Avec cette métaphore, le prince de Metternich exprime, dans ces mémoires, son opinion sur l'influence française en Europe. Au regard des débats actuels et de la joie morbide de la classe politique et médiatique constatant le déclin français, cette phrase semble d'une époque encore plus lointaine. Le constat d'une baisse de l'influence française en Europe ou, directement, dans le monde, s'est révélé être un passe-partout lors de la dernière campagne électorale – sans considération pour les détails, comme l'élargissement de l'Union européenne (UE) à douze nouveaux États membres ou le fait que les populations indiennes et chinoises représentent non pas 15 fois, mais 40 fois celle de la France.

Le déclin de l'influence française au sein de l'Union européenne est aussi un sujet récurrent dans la formation de l'École nationale d'administration (ENA). Une multitude d'acteurs est invitée pour regretter cette perte, en donner des exemples, nommer ses raisons et trouver des solutions théoriques. Hors des murs, des instituts universitaires et des laboratoires d'idées (*think-thanks*) se penchent sur cette même question. L'académicien Thierry Chopin a consacré sa vie à expliquer que les Français ne sont simplement pas capables de voter pour les bons partis afin de donner davantage d'influence à la France. Le Conseil d'État mène une guerre du droit (*lawfare*) afin de protéger le droit continental contre l'influence grandissante du droit anglo-saxon.¹ Et l'Assemblée nationale publie tous les dix ans un rapport sur le rôle de la France en Europe, rempli de bons conseils. Les candidats à la présidentielle, déjà évoqués, avaient tous leur propre solution pour contourner la domination allemande ressentie, entre collaboration aveugle et isolationnisme absolu. Déjà, en 2012, le candidat François Hollande avait promis de changer radicalement le comportement de la France en Europe et de reprendre le *leadership* sur les questions principales.

¹ Gounin Yves, « Le Conseil d'État, au-delà du jacobinisme », *Annuaire français de relations internationales*, N° 16, 2015, p. 835.

Pourtant, les raisons de cette crise existentielle sont compréhensibles. Le trombinoscope des *leaders* communautaires ne montre plus aucun Français, que ce soit à la Commission ou au Parlement européen (PE). Dans la crise de l'euro, c'est l'Allemagne seule qui domine quant aux esquisses de solution. Et qu'une délégation française, composée d'un tiers d'opposants à l'UE, ne puisse pas exploiter tout son potentiel est logique. Le rapport de l'Assemblée nationale cite encore plusieurs exemples.² Le recul du français dans l'usage communautaire est un fait largement dû à son absence dans les programmes scolaires d'Europe de l'Est. Le siège strasbourgeois du Parlement européen est sous le feu des critiques et – au moins en Allemagne – cité comme l'exemple typique du gaspillage européen. Les deux derniers présidents ont eu du mal à imposer leurs projets respectifs : pour Nicolas Sarkozy, l'idée d'une Union méditerranéenne a muté en une Union pour la Méditerranée, avec l'Europe entière comme membre et donc largement privée de son sens³ ; le projet de François Hollande de renégocier le Pacte budgétaire et de forger un nouvel « axe sud » dans l'UE n'a pas abouti au résultat souhaité par lui et attendu par les Français.⁴ Aux Nations unies, on constate un recul comparable de la langue française.

Il n'en demeure pas moins qu'on ne pourrait trouver personne qui nierait l'influence restante de la France. Même les rapports dédiés au déclin n'ont pas d'autre choix que de préciser que la France n'est pas hors-jeu. Sa voix porte et est écoutée. Peut-être est-il possible de regretter que l'influence française se joue aujourd'hui majoritairement dans des combats d'arrière-garde. Considérant son déficit budgétaire, c'est un grand succès pour la diplomatie française que la France ne subisse pas de pénalités pour violation des traités européens. Inscrit dans les traités, le siège strasbourgeois est protégé par la procédure cauchemardesque de leur révision. Grâce à ses alliés traditionnels, la politique agricole commune a pu être préservée lors des dernières négociations budgétaires contre les attaques les plus vives des pays du nord.⁵ Comme la France est convaincue de sa position, elle peut achever encore davantage, comme le montrent le succès de l'accord de Paris dans le cadre de la

2 Caresche Christophe, Lequiller, Pierre, *Rapport d'information sur l'influence française au sein de l'Union européenne*, Paris, Assemblée nationale, n° 3468.

3 Gillespie Richard, « A 'Union for the Mediterranean'... or for the EU? », *Mediterranean Politics*, vol. 2, p. 279.

4 Stark Hans, Introduction, « Images et réalité. Retour sur une relation franco-allemande contrastée », *Allemagne d'aujourd'hui*, vol. n° 214, 2015, p. 70.

5 Greer Alan, « The Common Agricultural Policy and the EU budget. Stasis or change? », *European Journal of Government and Economics*, vol. n° 2, 2013, p. 130.

COP 21 et la domination française en Europe dans les domaines de la sécurité et de la défense.⁶

En étudiant les études scientifiques, il est difficile de trouver une réponse concrète à cette question. Les problèmes commencent avec des obstacles les plus simples, comme les définitions. La *Revue internationale et stratégique* a dédié un numéro entier à la question de la diplomatie d'influence. Après quelques remarques sur la notion de *soft power*, introduite par Joseph Nye, les articles suivants ne consacrent aucun commentaire à une définition possible du mot influence.⁷ Arnaud Magnier loue l'amélioration du dispositif français concernant l'influence française, un processus enclenché avec la présidence française du Conseil de l'Union européenne en 2008, mais pose la question de l'utilité du secrétaire d'État aux Affaires européennes.⁸ Jean-Marc de la Sablière dresse un bilan mitigé de l'influence française, citant le succès de l'accord de Paris et le rôle de la France en Europe, considéré par lui comme étant celui d'un pur spectateur.⁹ Frédéric Charillon et Reuben Wong soulignent l'importance de la position française dans la politique extérieure de l'Union européenne, une arène où l'excellent réseau diplomatique de la France lui donne un avantage considérable.¹⁰

Ne satisfaisant pas aux exigences d'une monographie scientifique, le rapport d'information déjà mentionné reste peut-être le meilleur baromètre du sujet. En 80 pages, les députés Christophe Caresche et Pierre Lequiller essaient de dresser un bilan de la situation actuelle. Dans leur analyse, ils se concentrent sur la présence française au Parlement européen, la présence administrative, la présence des groupes d'intérêt à Bruxelles et le nombre d'« experts nationaux détachés » (END) envoyés par la France. Quant aux propositions, ils recommandent de repenser l'organisation entre le SGAE, le SGG, Matignon, le Quai et l'Élysée, et de mieux préparer les cadres des ministères à intérioriser la dimension européenne dans leur travail quotidien.¹¹ À part

6 Raflik-Grenouilleau Jenny, « L'Union européenne et les opérations de maintien de la paix », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, vol. n° 108, 2012, p. 62.

7(sauf pour Sebastien Nievers) *Revue internationale et stratégique* vol. n° 89, 2013.

8 Magnier Arnaud, « Les nouveaux leviers de l'influence européenne du gouvernement français », *Revue française d'administration publique*, vol. n° 158, p. 367.

9 De La Sablière Jean-Marc, « La perte d'influence de la France sur la scène internationale », *Géoéconomie*, vol. n° 71, p. 56.

10 Charillon Frédéric, Wong Reuben, « France. Europeanization by default? », in Wong Reuben, Hill Christopher (dir.), *National and European Foreign Policy. Towards Europeanization*, Londres, Routledge, 2012, p. 27s.

11Rapport d'information n° 3468.

quelques anecdotes, les quatre indicateurs précités représentent leurs seules possibilités pour mesurer l'influence de la France en Europe. Il est difficile d'imaginer d'autres indicateurs scientifiques. Le vote de la France au sein du Conseil de l'Union européenne ne peut pas être utilisé, car presque toutes les décisions sont prises par consensus. Le vote des députés français siégeant au Parlement européen non plus, parce qu'ils votent avec leur groupe politique, souvent indépendamment de la position de leur patrie. Quant aux notes envoyées par le SGAE détaillant la position française avec des consignes de vote, elles ne sont pas publiques.

Ce travail de mémoire s'inscrit donc dans la tradition du rapport d'information et dans celle de chercheurs comme Thierry Chopin et de ses études sur le Parlement européen¹², et se concentre sur deux de ces indicateurs. Les indicateurs semblant être les plus prometteurs sont ceux des responsables à la tête des directions générales et au sein du Parlement européen. Ce rapport souhaite, avant tout, apporter à la littérature existante une comparaison englobant plusieurs années et permettant, de cette manière, de mieux retracer le développement de l'influence française dans l'Union européenne. À cette fin, cette étude analysera les principaux responsables des directions générales et des commissions parlementaires, depuis l'accès des pays de l'Est en 2004, et se concentrera sur les pays principaux de l'Union.

Si développement dans une quelconque direction il y a, il ne suffit pas de le constater et de décrire une telle évolution : il est impératif d'en chercher les causes. Naturellement, le glissement de la domination d'un pays à un autre peut être la seule explication possible pour le nombre de hauts fonctionnaires originaires de certains pays. D'autres raisons, toutefois, sont possibles. À Bruxelles court, par exemple, la rumeur selon laquelle la chancelière allemande, Angela Merkel, passerait des appels personnels pour soutenir des candidats sur certains postes.¹³ Il semble en outre qu'il soit aujourd'hui nécessaire pour le prétendant à un haut poste d'avoir un parcours européen plutôt qu'un parcours national, indépendamment de ses compétences personnelles.¹⁴ Il en est de même au Parlement européen pour lequel il est souvent souligné que les Français se tirent une balle dans le pied avec les durées plutôt

12 Bertoincini Yves, Chopin Thierry, « Le Parlement européen. Un défi pour l'influence française », Paris, Fondation Robert Schuman, 2004.

13 Magnier, « Les nouveaux leviers », p. 386.

14 Georgakakis Didier, « Tensions within Eurocracy. A socio-morphological perspective », in Georgakakis Didier, Rowell Jay (dir.), « *The Field of Eurocracy. Mapping EU Actors and Professionals* », London, Palgrave Macmillan 2013, p. 46.

courtes des mandats de leurs députés, alors que les structures du Parlement exigent des fonctions plus longues afin que le député soit considéré comme apte à présider une commission parlementaire.¹⁵ Partant des résultats de l'analyse du rapport de force à la Commission et au Parlement, dans un deuxième temps, l'étude se focalisera sur les parcours professionnels des personnes engagées et sur leurs possibles évolutions. Il ne peut pas être exclu que les candidats allemands ou espagnols aient mieux adapté leur parcours aux exigences nouvelles. La question qui, ainsi, servira de leitmotiv à ce travail est :

Sur la base de leur présence au sein de la Commission et du Parlement européens, comment se sont déployées l'influence de la France et celle des autres grandes puissances européennes et quel rôle ont joué les parcours professionnels des fonctionnaires et des députés ?

Ce mémoire va esquisser des réponses à ces questions à travers six parties. La première partie cherchera, dans la littérature correspondante, des indices qui mèneront vers un éclaircissement et essaiera de nous fournir quelques définitions bien nécessaires. La deuxième partie sera dédiée au soubassement théorique, soit de l'idée de l'influence, soit de l'approche principal-agent et de son rôle dans les deux champs étudiés. La troisième partie ébauchera la méthodologie de l'étude quantitative. Elle expliquera le cadre et le fonctionnement de l'étude concernant les postes et la méthode d'évaluation des parcours professionnels. La quatrième partie présentera les chiffres bruts trouvés grâce à l'étude et essaiera de donner une première classification. La cinquième partie cherchera à trouver des déductions possibles au regard des parcours professionnels quant à la présence des différents pays dans les instances de l'Union. Elle sera suivie par une sixième partie, qui jettera un regard critique sur l'étude et les perspectives de la recherche scientifique sur le sujet. Le mémoire se terminera par une conclusion.

Indépendamment des raisons déjà évoquées, la nécessité d'une telle analyse doit être soulignée encore une fois. Si, dans la classe politique et dans la population, s'insinue un sentiment – qui n'a pas de fondement dans des faits objectivement mesurés, mais juste dans des anecdotes et l'intuition –, cela pose un risque non négligeable à cette société, parce qu'elle peut être amenée à fixer les directions de

¹⁵ Bertoncini Yves, Chopin Thierry, « Élections européennes. L'heure des choix », Paris, Fondation Robert Schuman, 2009, p. 84.

sa politique selon de fausses priorités. Il incombe à la science politique de donner aux décideurs des informations crédibles, pour qu'ils puissent prendre les décisions répondant aux vrais enjeux.

I. La littérature reste souvent trop vague sur l'idée de l'influence et peine à la mesurer

A. Qu'est-ce que « l'influence » ?

Les hauts fonctionnaires qui œuvrent au service de l'influence de la France savent, du moins on l'espère, l'identifier instinctivement. Pour le chercheur, cette question est plus difficile. La notion de l'influence est traditionnellement vague et les difficultés à la distinguer clairement de la puissance persistent.¹⁶ La première sous-partie de cette partie est ainsi consacrée aux différentes définitions et caractéristiques.

La première étape consiste à consulter une encyclopédie. Selon celle écrite par Graham Evans et Jeffrey Newnham, l'influence se joue avant tout par opposition à l'idée de puissance. Celle-ci est définie comme le pouvoir d'un acteur de forcer un autre acteur à faire ce qu'il exige. Dans une relation d'influence, en revanche, c'est encore un acteur qui exige un certain comportement d'un autre, mais il n'a pas le pouvoir de le sanctionner en cas de non-obéissance. Il doit donc avoir recours à d'autres moyens, avant tout la persuasion. Les auteurs ajoutent qu'une relation dans laquelle l'utilisation de l'influence est possible est toujours une relation marquée par l'interdépendance. Dans une relation où un acteur n'a pas besoin de l'autre, il n'est pas possible d'appliquer l'idée de l'influence, à tel point qu'il ne reste que la possibilité d'un marchandage. Ils évoquent comme deuxième sens du terme, un peu à part, la situation dans laquelle un acteur utilise des sanctions contre l'autre sans parvenir à son but.¹⁷

Dans un deuxième ouvrage, Janice Bially Mattern attribue à l'influence le fait d'avoir séparé dans le domaine des relations internationales l'idée de pouvoir de celle de la puissance militaire. Si l'acteur A peut convaincre l'acteur B de sa position sans

¹⁶ Kadushin Charles, « Power, influence and social circles : a new methodology for studying opinion makers », in : *American Sociological Review*, vol. N° 155, p. 687.

¹⁷ Evans Graham, Newnham Jeffrey, « *The dictionary to world politics. A reference guide to concepts, ideas and institutions* », New York, Harvester Wheatsheaf, 1992, p. 142s.

l'usage de la force ou d'une menace, c'est l'influence de A qui joue. L'influence ne perd pas son poids dans les discussions des relations internationales, mais elle devient plus floue avec l'arrivée du constructivisme.¹⁸

Dans un manuel français, Philippe Braud continue dans la même direction qu'Evans et Newnham et fait ressortir la différence entre le pouvoir d'injonction et le pouvoir d'influence (à ne pas confondre avec leur opposé pouvoir/influence). Le pouvoir de l'injonction est basé sur une possible sanction en cas de non-exécution. Il a en conséquence toujours besoin d'une menace crédible. Le pouvoir de l'influence est, lui, avant tout basé sur la séduction, sur l'offre d'un avantage possible en cas d'accord. Une autre distinction se trouve déjà dans la relation entre les deux acteurs. Dans une relation d'injonction, l'assujetti a seulement deux options : soit il obéit, soit il supporte les conséquences. Dans l'autre cas, un rejet de l'influence met simplement fin à une telle relation, le rapport de force étant ignoré. Braud voit deux possibilités de la persuasion : la première est l'autorité légitime, quitte à remplacer un concept difficilement défini par un autre ;¹⁹ la deuxième est la persuasion. Selon lui, cela « repose donc toujours sur l'octroi d'une information supplémentaire ».²⁰ C'est peut-être cette conception de l'influence qui se joue aussi entre un État membre et l'UE à l'aide d'un fonctionnaire.

Dans le dernier ouvrage de référence, Carmines et Huckfeldt démontrent deux hypothèses contradictoires sur l'influence. D'un côté, l'influence s'exerce avant tout sur la voie de l'intimité. De l'autre, ce sont les informations qui viennent d'une personne avec laquelle on n'entretient pas un lien proche qui se répandent le plus loin. Selon eux, une meilleure compréhension de l'influence à l'échelle micro permettra ultérieurement une meilleure compréhension de l'influence dans la communauté politique globale.²¹ Robert Dahl, l'un des grands savants de la science politique, regarde l'influence plutôt comme un rapport interpersonnel, « *a relation among human actors* », dans lequel un acteur veut convaincre l'autre de modifier ses agissements.²² Il déve-

18 Mattern Janice Bially, « The concept of Powzer and the (Un)discipline of international relations, in : Reus-Smit Christian (dir.), « *The Oxford handbook of international relations* », Oxford, Oxford University Press, 2008, p. 692s.

19 Nowell-Smith Patrick, « What is authority ? », in : *Philosophical Exchange*, vol. N° 7, 1976, p. 3-15.

20 Braud Philippe, « *Sociologie politique* », Paris, L.G.D.J., 2006, p. 36ss (citation p. 41).

21 Carmines Edward, Huckfeldt Robert, « Political Behavior : An overview », in : Goodin Robert, Klingemann Hans-Dieter (dir.), « *A new handbook of political science* », Oxford, Oxford University Press, 1998, p. 135ss.

22 Dahl Robert, Stinebrickner Bruce, « *Modern political analysis* », Upper Saddle River, Pearson Publishing, 2003, p.17.

loppe ensuite plusieurs possibilités d'observer l'influence. Cela peut, par exemple, déjà être de l'influence si l'on restreint en amont les possibles réponses d'un acteur à une situation.

Si les auteurs n'arrivent pas à se mettre d'accord sur la signification, il faut peut-être regarder les définitions appliquées par les chercheurs dans la pratique. Dans son article sur les stratégies d'influence de la Russie dans les pays baltes, Greg Simons essaie au début de sonder les différences entre le *soft power* et la *public diplomacy* (diplomatie publique). Sous le terme de diplomatie publique sont entendues les mesures entreprises par un État afin d'influencer l'opinion publique dans un autre État. Ces mesures peuvent, si elles réussissent, renforcer le *soft power* de l'État, et ce *soft power* peut donc consolider la puissance d'un État. Car, selon lui, la puissance se joue soit par sanction, soit par persuasion. Entre la puissance et la persuasion se situe l'influence. L'exercice de l'influence est donc l'action par laquelle un État essaie d'en convaincre un autre de changer sa position sans contrainte.²³ Dans le cas de la Russie, ses résultats montrent qu'une mauvaise réputation historique (une sorte de rayonnement négatif si l'on applique l'idée de Chaliand, voir *infra*) sape l'efficacité des mesures employées. Parallèlement, il déplore que les moyens utilisés pour mesurer l'effet des mesures sur l'influence réelle de la Russie soient limités.

James Pamment se penche aussi sur ce problème d'évaluation. Il place le *soft power* entre la communication et l'influence. Le *soft power* représente selon lui une base sous-cutanée sur laquelle l'influence peut se jouer plus facilement. Pour exercer le *soft power*, on aurait besoin de valeurs culturelles pertinentes, des relais de communication et de crédibilité. Il reconnaît que les dernières décennies ont connu un flou entre des termes comme *soft power*, *nation brands* (marque nationale), etc. Il développe une argumentation théorique convaincante. Si l'on veut mesurer l'influence ou le *soft power*, il faut d'abord s'entendre sur une manière d'observer le monde. Si l'on croit qu'il existe une réalité objective ou des lois universelles, on a besoin d'analyser des facteurs autres que si l'on se base sur une approche plus constructiviste qui souligne la différence de perception qui peut changer la donne.²⁴

²³Simons Greg, « Perception of Russia's soft power and influence in the Baltic States », in : *Public Relations Review*, vol. N° 161, 2015, p. 1-13.

²⁴Pamment James, « Articulation influence : Toward a research agenda for interpreting the evaluation of soft power, public diplomacy and nation brands, in : *Public Relations Review*, vol. N° 157, p. 51.

Enfin, Delphine Deschaux-Dutard et Bastien Nivet cherchent à distinguer une puissance émergente d'une puissance traditionnelle. Ils peinent à y arriver. Cependant, ils proposent une pensée intéressante sur la puissance. Leur première idée, plutôt classique, vient d'une citation de Max Weber : « Toute chance de faire triompher, au sein d'une relation sociale, sa propre volonté, même contre des résistances ; peu importe sur quoi repose cette chance. »²⁵ Ils présentent ensuite une deuxième idée de la puissance. Celle-ci ne porte pas sur l'ingérence dans les affaires des autres, mais sur l'autonomie de la propre action. Un État puissant est en conséquence un État qui n'arrive pas nécessairement à changer l'avis d'un autre État, mais qui ne peut pas lui-même être forcé à changer sa position. Ils voient une différence entre une politique de puissance et une politique d'influence.

Et qu'écrivent ceux qui se focalisent explicitement sur l'influence française et qui se donnent la peine de fournir une définition ? Dans son *Atlas de l'influence française*, Michel Foucher retrace brièvement les origines de l'idée d'influence au traité de Tordesillas, qui a partagé le nouveau monde en deux zones d'influence, l'une pour les Espagnols, l'autre pour les Portugais. Cela s'est poursuivi avec le partage de l'Afrique centrale entre l'Allemagne et la France en 1883. Concernant la définition, il cite Hubert Védrine : « L'influence connote les aspects, modernes ou anciens, mais immatériels de la puissance, distincts des éléments tangibles. » « L'influence d'un pays dépend étroitement de son rayonnement et de sa capacité à promouvoir les références qui sont les siennes. L'influence repose de plus de plus sur la production et la diffusion d'idées, permettant notamment d'appréhender la complexité du monde contemporain et d'en offrir des grilles de lecture. » Selon lui, une politique de l'influence prend toujours davantage de poids quand les capacités physiques (militaires, démographiques) diminuent. La première affirmation d'une politique d'influence en France date donc de la Troisième République, après la défaite contre l'Allemagne.

Il délimite au-delà l'influence du *soft power*, distinction nécessaire. Le *soft power* serait un concept uniquement applicable aux États-Unis. C'est en effet le seul État avec suffisamment de *hard power* pour accompagner le *soft power*. Se basant sur Anne-Marie Slaughter, les deux sont nécessaires aux États-Unis pour réaliser leurs

²⁵Deschaux-Dutard Delphine, Nivet Bastien, « Le concept de « puissance émergente ». Quel sens pour l'analyse des relations internationales ? », in : Deschaux-Dutard Delphine, Lavorel Sabine (dir.), « *Puissances émergentes et sécurité internationale : une nouvelle donne ?* », Berne, Peter Lang, 2017, p. 31.

buts. Les autres États mènent une politique d'influence traditionnelle (mais pas beaucoup finalement).²⁶ Gérard Chaliand classe l'influence comme les politiques de l'ordre des stratégies indirectes par opposition aux politiques directes ; les premières sont de plus de plus importantes. Selon lui, par rapport à la puissance, Israël exerce l'influence la plus grande et l'Italie la plus faible. Il distingue influence et rayonnement, le dernier comme la grandeur du passé, le premier comme effet de la puissance économique et militaire. Il ne précise malheureusement pas si le rayonnement d'un État peut amplifier son influence. Pour un État qui veut accroître son influence, il considère avant tout la nécessité d'une stratégie, comme l'ont les autres grands États, comme les États-Unis qui profitent largement du rayonnement de leurs universités et qui soutiennent cette attractivité avec des bourses.²⁷

D'une manière très approfondie, Claude Revel étudie la notion de l'influence et son essor durant les dernières décennies. Pour elle, la notion même du terme et son application actuelle sont issues de l'influence américaine. Elle subsume l'influence conjointement avec le militaire, les ressources naturelles et la technologie comme l'une des quatre puissances d'un État ; elle soumet donc l'influence à la puissance et donne comme exemple l'influence des États-Unis sur la Banque mondiale, dont les compétences lui permettent de changer finalement le comportement des autres pays. C'est logique qu'elle décrive l'influence comme une arme. Concernant la définition, elle cite le dictionnaire : « Influence : flux provenant des astres et agissant sur les hommes et les choses, influence physique et mécanique. » « Action, volontaire ou non, d'une personne sur une autre, pouvoir social, pouvoir moral et intellectuel, et autorité d'un État dans une zone ou sphère. » Elle ajoute lobbying, *soft* et *smart powers*, *business diplomacy*, *public diplomacy*, *advocacy*. Globalement, la distinction entre influence, *soft* et *smart power* demeure floue dans ses propos.

L'influence se joue pour elle dans quatre sphères (la psychologie, la sociologie, les sciences politiques et la géopolitique)²⁸ et de deux façons, soit par séduction, soit par argumentation. Elle remarque que la lutte même pour l'influence au sein des institu-

26Foucher Michel, « Introductoin : Puissance et influence, repère et référence », in : Foucher Michel (dir.), « *Atlas de l'influence française au XXI^e siècle* », Paris, Institut français, 2013, p. 11ss.

27Chaliand Gérard, « Stratégie d'influence », in : [diploweb.com](https://www.diploweb.com),
« https://www.google.de/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=1&cad=rja&uact=8&ved=0ahUKEwie4vXGmPXWAhUHOxoKHTARCLQQFggoMAA&url=https%3A%2F%2Fwww.diploweb.com%2Fspip.php%3Fpage%3Dspipdf%26spipdf%3Dspipdf_article%26id_article%3D68%26nom_fichier%3Darticle_68&usg=AOvVaw2LZQKT_FSu5aQPmlhiAgup », vu le 16/10/2017.

28Revel Claude, « *La France. Un pays sous influences ?* », Paris, Vuibert, 2012, p. 5.

tions internationales, qu'on observe aujourd'hui, est une idée américaine, selon laquelle les connaissances de l'État ne sont pas basées sur un fort corps de fonctionnaires mais sur des lobbyistes qui offrent leur expertise. C'est pour ces raisons que la France connaît de tels problèmes à s'adapter à cette logique. De la même manière, la *soft law* est une démarche qui a permis aux États-Unis de contourner les négociations internationales avec tous les pays et de se baser sur leurs grandes entreprises. Un très bon exemple selon elle sont les classements internationaux. Un classement international (de la Banque mondiale ou de l'université de Shanghai par exemple), une fois repris par les médias, est très difficile à déjouer et l'avis du public et des leaders politiques est déjà marqué. Elle affirme qu'il est favorable pour un État d'avoir ses citoyens dans les instances d'une organisation internationale²⁹ et que la France a besoin d'une vraie stratégie.

Le terme de *soft power* a souvent été évoqué. Qu'en dit Joseph Nye, considéré comme l'inventeur de cette notion ? Et qu'en est-il du *smart power*, terme employé en 2009 par Hillary Clinton ? Nye défend son idée, accusée par d'autres auteurs d'être trop floue, comme une approche intelligente et flexible. Le *smart power* serait la capacité d'un pays de jouer sur tous les registres afin d'atteindre son but et cela dépendrait de l'intelligence des responsables de juger quelle mesure est adaptée à l'instant donné.³⁰ Une idée encore différente a été introduite par Pascal Gauchon : il distingue *hard power*, *soft power* et « *gold power* »,³¹ le troisième représentant la puissance économique d'un pays. Comme le terme ne se retrouve ni dans la littérature scientifique ni dans la littérature populaire, il semble que l'auteur n'ait pas réussi à établir cette pensée.

On ne peut pas conclure cette sous-partie sans évoquer les trois notions très distinctes mais néanmoins très intéressantes qui sont développées respectivement par David Gordon-Krief,³² Claude Revel³³ et Nicolas Tenzer.³⁴ Gordon-Krief décrit l'enjeu de la défense du droit continental contre l'emprise accrue du droit anglo-

29Ibid., p. 80.

30 Nye Joseph, « Get smart : Combining hard and soft power », in : *Foreign Affairs*, vol. N° 88, 2009, p. 160-163.

31 Gauchon Pascal, « *Géopolitique de la France : Plaidoyer pour la puissance* », Paris, Presse Universitaires de la France, 2012, p. 97.

32 Gordon-Krief David, « *L'influence de la France sur la scène européenne et internationale par la promotion du droit continental* », Paris, Édition des Journaux officiels, 2014.

33 Revel Claude, « Développer une influence normative internationale stratégique pour la France », rapport pour le ministre du commerce extérieur, Paris, 2013.

34 Tenzer Nicolas, « *Quand la France disparaît du monde* », Paris, Grasset, 2008.

saxon. Selon lui, la promotion d'un système juridique transporte toujours en même temps des idées et des pensées et est un marqueur du pouvoir d'une nation. Il voit les Britanniques et les Américains en mouvement et pose plusieurs questions : « Sommes-nous dans les instances qui comptent ? Y avons-nous des juristes de haut niveau ? Plus encore, sommes-nous présents à un niveau opérationnel ou simplement à un niveau de représentation ? »³⁵ Afin de mieux promouvoir le droit continental, il souhaite que le SGAE soit un nœud central et que l'UE ait un rôle renforcé. De la même manière, Claude Revel plaide dans son rapport, à destination de la ministre Nicole Bricq, en faveur des efforts croissants de la France dans le domaine de la normalisation. Elle explique que l'acteur qui réussit à former et à instaurer les normes industrielles gagne un avantage sur ses concurrents. Ces normes sont aujourd'hui souvent fixées par l'industrie même ou par des comités d'experts. Il manque à la France une stratégie pour qu'elle puisse influencer ce procès à l'échelle européenne et mondiale. Enfin, Tenzer considère dans son livre très pessimiste et très décliniste la coopération technique comme l'enjeu principal de l'avenir pour l'influence. Il s'agit de la transmission de savoir-faire d'un pays à un autre, souvent par des agences de l'État avec des experts de la fonction publique ou par des cabinets de conseil. Il considère la France en voie de disparition sur ce champ de bataille. Il déplore également un manque de définition de l'influence et des indicateurs.³⁶ Sa propre définition est que l'acteur B suit les idées de l'acteur A, sans menace, juste parce qu'il est convaincu par ses idées et sa séduction.

En conclusion, il n'existe peut-être pas une pléthore d'idées, mais une grande offre de notions différentes sur l'influence. La prochaine sous-partie concrétisera son application dans le domaine des organisations internationales.

B. La recherche sur les manifestations de l'influence au sein des organisations internationales n'a pas trouvé de réponses exhaustives pour le moment

Malgré des recherches persévérantes, peu d'ouvrages sur la question spécifique de l'influence au sein des organisations internationales ont été trouvés. La relation entre puissance et influence est au cœur de l'étude de cas de Rebecca Adler-Nissen et Vincent Pouliot sur les négociations au sein du Conseil de sécurité des Nations

³⁵Gordon-Krief, « *L'influence* », p. 20.

³⁶Tenzer, « *Quand la France* », p. 85s.

unies. Selon eux, les diverses théories des relations internationales n'arrivent pas à expliquer, d'une manière satisfaisante, comment des ressources structurelles sont transformées en influence. Ils l'expliquent ainsi : « *Power in practice emerges out of micro-struggles over specific resources that are in part endogenous. These resources take the form of socially recognized competence, which is locally generated, contested, and played out, to eventually affect world policy* »³⁷. Ils argumentent qu'on peut estimer que la puissance est soit purement matérialiste, soit dépendante d'une situation concrète. En complément de la citation, il convient de noter que, selon eux, l'influence signifie la maîtrise des règles du jeu et la connaissance de ce fait auprès des autres « joueurs ». Il faut développer la compétence, la défendre avec des défis, la transformer en influence, puis recommencer. Leur explication semble à la fois convaincante et tautologique. Car il est clair qu'un acteur qui maîtrise bien les règles du jeu est influent. Mais qui est l'acteur qui domine le jeu ? Un acteur influent... Néanmoins, leur approche est assez intéressante et leur exemple des négociations autour de la Libye montre de façon saisissante comment la maîtrise juridique des Britanniques et le jeu médiatique des Américains et des Français n'ont pas laissé aux autres membres du Conseil de sécurité d'autre choix que d'accepter les résolutions 1970 et 1973. Ils évoquent aussi le problème de mesure scientifique de la puissance, de la compétence et de l'influence (leur étude de cas est qualitative).

L'étude de Charillon et de Ramel pour l'IRSEM se concentre sur l'influence de la France en matière de sécurité à Bruxelles, soit dans l'UE, soit dans l'OTAN. Ils proposent une idée très intéressante sur l'influence dans une organisation internationale. Pour eux, elle s'exprime par trois voies, qui sont liées. La première est l'influence de position, comme l'usage de la langue ou les affectations des citoyens d'un certain pays. La deuxième est l'influence de comportement, c'est-à-dire l'exemple qu'on donne et la volonté de mener le débat avec des idées convaincantes. La troisième, *in fine*, est l'influence de réputation qui se fonde sur les deux autres et qui est donc, en même temps, une condition pour les deux premières. La réputation, une fois forgée, sera prise en compte lors de la prochaine décision personnelle.³⁸ Selon leurs critères, cette étude se consacre donc, avant tout, à l'influence de position.

³⁷Adler-Nissen Rebecca, Pouliot Vincent, « Power in practice: Negotiating the international intervention in Libya », in : *European Journal of International Relations*, vol. N° 80, p. 891.

³⁸Charillon Frédéric, Ramel Frédéric (dir.), « Action extérieure et défense : L'influence française à Bruxelles », *Cahiers de l'IRSEM*, vol. N° 1, 2010, p. 15.

Enfin, selon Keohane et Nye, la puissance militaire joue un rôle, même au sein d'une alliance. Globalement, selon eux, le poids militaire joue un rôle moins décisif dans un système d'États interdépendants. Naturellement, un État ne menacera pas un autre État qui fait partie de son alliance. Néanmoins, il a la possibilité de mentionner son poids militaire, qui garantit la liberté des autres partenaires plus faibles, afin de leur demander des concessions sur d'autres questions. Si l'influence est souvent vue comme le contraire de la force armée, elle y est, dans un tel cas, liée.³⁹ Après ces résultats, plutôt maigres, on peut se tourner vers les évaluations de l'influence française dans le monde d'aujourd'hui.

C. Quel bilan dresser actuellement de l'influence française dans le monde et en Europe ?

Si l'on tient compte de l'intérêt du sujet, il est surprenant qu'on ne trouve qu'un nombre limité d'ouvrages y étant consacrés. Certaines explications de ce paradoxe figurent dans le livre d'Oliver Kempf. Intitulé *Géopolitique de la France*, il parle abondamment de la France, de son histoire, de la Gaule, de son réseau TGV, du Grand Paris, etc. mais pas beaucoup de la géopolitique. À la page 171, on trouve une brève mention du fait que l'Europe constitue un levier d'influence pour la France et, plus loin, que la France ne parvient plus à rivaliser avec l'Allemagne. En revanche, l'auteur considère la France comme étant dans une position confortable entre l'Allemagne, avec laquelle elle assure la direction économique de l'Union, et le Royaume-Uni, avec lequel elle est au cœur des efforts militaires communs.⁴⁰

Une collègue française de la promotion (très, très bien classée), confrontée avec cette partition des sujets dans le livre, parle d'un certain penchant français pour le nombrilisme. Bien sûr, l'auteur de ces lignes ne pourrait jamais adopter un tel jugement ; pourtant, il comprend pourquoi elle est arrivée à cette conclusion. L'œuvre de Pascal Gauchon, qui a presque le même titre, montre ainsi le même focus exclusif sur l'Hexagone et sur ses affaires internes, auxquelles s'ajoutent quelques remarques sur le déclin de l'influence française en Europe.⁴¹ L'article intitulé « La perte d'influence de la France sur la scène internationale » de Jean-Marc de la

39Keohane Robert, Nye Joseph, « *Power and interdependence* », New York, Longman 1999, p. 25ss.

40Kempf Oliver, « *Géopolitique de la France : entre déclin et renaissance* », Paris, Technip, 2013, p. 183.

41Gauchon, « *Géopolitique de la France* », p. 156.

Sablière, un grand diplomate français, se perd après un bilan des avantages et inconvénients de la France dans la politique intérieure et le déficit économique.⁴²

D'autres livres se concentrent sur le vrai sujet, mais n'atteignent pas le niveau espéré. Maurice Vaïsse montre ainsi une approche plus historique du sujet et retrace l'implication de la France dans le projet européen dès le début.⁴³ Malgré le titre de son livre, il ne consacre finalement pas beaucoup de temps à la question de l'influence. Son constat est que la France a sacrifié pendant des années sa propre politique de puissance au profit d'une politique d'influence au sein de l'Europe, avec en tête l'idée d'une Europe puissante – sauf que les autres États européens ont refusé de s'y joindre. La France se prive donc de sa politique de puissance et voit en même temps son influence au sein de l'Europe diminuer. Il lui reste le soutien de ses alliées africains, où « elle y acquiert un lustre diplomatique sans commune mesure avec la réalité de ses capacités économiques et financières dans l'ordre mondial ».⁴⁴

Isabelle Lasserre est la seule auteure qui ne voit pas dans le « non » de la France à la guerre en Irak un signe de sa puissance mais de son déclin. Pour elle, la France persiste dans une posture basée sur le conservatisme et l'historicité qui l'empêche de s'adapter à la nouvelle donne après la chute du mur de Berlin et le 11 Septembre. Son livre ne se conforme pas tout à fait à l'exigence de neutralité. Selon elle, la France devrait arrêter de se concentrer en Europe sur les directions générales (DG) du transport et de l'agriculture mais identifier les vrais enjeux clés.⁴⁵ Le ministère des Affaires étrangères a mené ses propres considérations. Dans le Livre blanc 2008-2020, il réunit de nombreuses propositions opérationnelles et stratégiques. L'influence y est définie comme « une démarche tournée vers la diffusion, le plus en amont et le plus largement possible, de nos positions vers nos interlocuteurs, l'attraction de partenaires ».⁴⁶ Pour les auteurs du Livre blanc, le rayonnement de la langue française et des écoles françaises est au centre de leurs propositions. Ils veulent que les ambassades dans les autres pays européens assument davantage de responsabilités. Le président de la Fondation Robert Schuman réfléchit *ex officio* au rôle de la

42 De La Sablière, « *La perte d'influence* ».

43 Vaïsse, Maurice, « *La puissance ou l'influence* », Paris, Fayard, 2009, p. 154ss.

44 Ibid. p. 504.

45 Lasserre Isabelle, « *L'impuissance française 1989-2007. Une diplomatie qui a fait son temps* », Paris, Flammarion, 2007, p. 55.

46 Juppé Alain, Schweitzer Louis (dir.), « *La France et l'Europe dans le monde : livre blanc sur la politique étrangère et européenne de la France 2008-2020* », Paris, La Documentation française, 2008, p.99.

France en Europe. Son constat sur l'influence française à Bruxelles est assez accablant.⁴⁷ Selon lui, la France devrait mener des actions intergouvernementales dans trois secteurs (immigration, militaire, économie) afin de relancer le projet européen. Les vecteurs d'influence de la France sont trop dispersés pour le moment : il faudrait les réunir sous la direction d'un vice-Premier ministre à Matignon. Il déplore également le poids de la France au Parlement européen, où le ratio du nombre d'électeurs par député est le moins favorable à la France. Il a raison, sauf que la différence avec le ratio de l'Allemagne ou de l'Espagne est tellement petite que cela ne joue aucun rôle pour la représentation de la France.

Une idée assez intéressante vient de Frédéric Charillon qui se heurte dans son livre à l'idée même d'un déclin. Il conçoit trois catégories possibles de déclin : un déclin naturel/démographique qui ne mérite pas d'être déploré ; un déclin de son influence dans le monde qui est en fait difficile à chiffrer parce que l'idée même de l'influence l'est également ; un déclin de l'ambition de la classe politique qui se nourrit de la nostalgie du temps du général de Gaulle, qui est plutôt populiste. C'est pour ces raisons qu'il rejette l'idée d'un déclin comme non scientifique et argumente qu'il faut le regarder plutôt comme un manque d'adaptation de l'outil de la politique étrangère. Il cite la DG VIII et la DG E comme fiefs de l'influence française à Bruxelles à cause de l'hégémonie des fonctionnaires français au sein de ces directions générales.⁴⁸

Il existe aussi quelques études plus quantitatives. Plusieurs rapports de la Fondation Robert Schuman pointent du doigt les problèmes français et les raisons pour lesquelles la France semble ne pas avoir la part belle dans l'instance parlementaire de l'UE. Selon ces rapports, les députés français ne consacrent pas assez de temps et d'efforts à leur mandat européen. Freinés par le cumul de mandats, presque unique dans l'instance parlementaire, ils manquent trop souvent des réunions décisives ou ne sont pas capables de s'imposer face à leurs collègues. De plus, ils restent au Parlement moins longtemps qu'un grand nombre de leurs collègues, ce qui les empêche d'atteindre les postes clés de l'activité parlementaire. Bertoncini et Chopin montrent aussi que les députés français sont trop dispersés entre les différents groupes politiques.⁴⁹ Depuis les dernières élections, le problème d'éclatement

47 Giuliani Jean-Dominique, « *Pour quelques étoiles de plus... : Quelle politique européenne pour la France ?*, Paris, Lignes de repères, 2017, p. 21.

48 Charillon Frédéric, « *La France peut-elle encore agir sur le monde* », Paris, Armand Colin, 2012, p. 96.

49 Bertoncini, Chopin, « *Élections européennes* », p. 64.

s'est réglé à quelques détails près. Il n'en demeure pas moins qu'un tiers de la délégation française appartient désormais au Front national, qui est incapable d'exercer la moindre influence sur le processus législatif. Cette situation, dans laquelle les députés français représentent seulement 9 % du groupe parlementaire EPP et 7 % du groupe parlementaire S&D, n'est pas avantageuse pour les intérêts de la France.

Il peut sembler convenable de mentionner que l'échange des députés français entre le Parlement européen et l'Assemblée nationale ou un conseil régional ne doit pas toujours avoir un effet néfaste pour la France. Alors que l'électorat allemand ne peut généralement citer le nom d'aucun parlementaire européen, des personnages comme Jean-Luc Mélenchon, Marine Le Pen ou Rachida Dati restent présents pour les électeurs français. Les résultats de Gattermann et Vasilopoulou confirment ceci.⁵⁰ Cependant, l'Eurobaromètre montre un chiffre beaucoup plus élevé d'électeurs allemands que d'électeurs français qui sont très intéressés par la politique communautaire.⁵¹ On peut néanmoins argumenter qu'il est bon pour l'opinion publique quand les décideurs des politiques européennes sont connus des citoyens au lieu de députés inconnus tout comme les bureaucrates bruxellois.

Compter les eurocrates et les députés à des postes clés afin de mesurer l'influence est la même méthode que celle utilisée dans les deux publications qui cherchent à mesurer l'influence d'une manière empirique et étendue. La première est de François-Xavier Priollaud et David Siritzky et pose explicitement la question.⁵² Leur livre, recommandé aux fonctionnaires prenant leur poste au secrétariat général des affaires européennes (SGAE), consacre beaucoup trop de temps à retracer le rapport entre la France et l'Europe depuis le traité de Rome pour servir comme manuel pratique, mais il n'est pas à sous-estimer. Les auteurs commencent leur ouvrage sur le déclin de l'influence française avec une rétrospective de 600 ans de déclin français, un exercice réussi afin de redonner une certaine lucidité au débat.⁵³ Comme beaucoup de leurs collègues, ils évoquent la diminution des droits de vote de la France au Conseil européen par rapport à l'Allemagne comme un indice. Indice

50 Gattermann Katjana, Vasilopoulou Sofia, « Absent yet popular? Explaining news visibility of Members of the European Parliament », in : *European Journal of Political Research*, vol. N° 213, 2015, p. 129.

51 Nancy Jacques, « Two years until the 2019 European elections : special eurobarometer of the European Parliament », Luxembourg, European Parliamentary Research Service, 2017, p. 58.

52 Priollaud François-Xavier, Siritzky David, « *Que reste-t-il de l'influence française en Europe ?* », Paris, La Documentation française, 2012.

53 Ibid., p. 67.

redoutable, puisque la répartition de ces droits reflète un écart démographique de 20 millions de citoyens. Ils notent aussi, et ils sont les seuls à l'évoquer, que l'indice de Banzhaf,⁵⁴ qui montre l'importance d'un acteur lors d'un vote, s'est accru pour la France avec les dernières réformes. Le fait que l'absence des ministres au Conseil européen soit préjudiciable à l'influence française ne s'est apparemment pas répandu si l'on compare leurs chiffres à ceux du rapport de l'Assemblée nationale.⁵⁵ Leur analyse des parlementaires européens reste en deçà des œuvres publiées par la Fondation Robert Schuman. Concernant la haute administration européenne, ils dressent un bilan plutôt positif et, à la Cour de justice, les Français sont absolument surreprésentés. Ils voient une marge d'amélioration chez les lobbyistes français, qui ont trop longtemps ignoré l'échelle intermédiaire de la bureaucratie bruxelloise. Selon eux, la France a toutes les chances d'accroître son influence mondiale grâce à l'UE si elle suit quelques règles basiques, comme une coordination en amont et un recul de l'arrogance.

Le rapport déjà cité de l'Assemblée nationale sous la direction de Christophe Caresche et Pierre Lequiller est l'autre document qui analyse cinq ans plus tard l'état de l'influence française à Bruxelles et à Strasbourg. Il est clair qu'on ne peut pas demander d'un rapport de l'Assemblée une définition approfondie de l'influence, puisque le terme est considéré comme auto-explicatif. Ils suivent les mêmes indicateurs. La représentation au Parlement est trop faible pour un pays comme la France, mais la représentation au sein de la bureaucratie européenne est encore satisfaisante. Ils remarquent avant tout que l'administration française et le secteur privé de l'Hexagone ont considérablement développé leurs compétences dans leur travail quotidien avec la Commission et le Parlement européen. Comme remède, ils proposent une meilleure gestion de la politique européenne au sein du gouvernement français – probablement un ministre de l'Europe renforcé ou attaché à Matignon –, un redressement économique afin de rétablir la crédibilité perdue ces dernières années chez les partenaires européens et un degré élevé de l'anticipation de l'État concernant les développements européens.

Dans presque tous les documents traitant de l'influence française figure un facteur qui a été laissé de côté, et cela pour de bonnes raisons : la promotion de la langue

54 Banzhaf John, « Weighted voting doesn't work. A mathematical analysis », in : *Rutgers Law Review*, vol. N° 2, 1965, p. 317-343.

55 Rapport de l'Assemblée nationale N° 3468, p. 24.

française. Le fait que la langue française constitue un atout important pour la France et un facteur de son influence est indiscutable. En même temps, c'est un facteur qui est hors de comparaison avec les autres pays de l'Europe. Les Britanniques n'y accordent pas la moindre pensée. Concernant l'Allemagne, c'est une question plutôt philosophique si on juge les efforts comme un simple échec⁵⁶ ou si l'on regarde des mesures qui sont vouées à l'échec comme une sorte de capitulation. Les Italiens, les Espagnols et les Polonais ne peuvent pas espérer que leur langue respective soient un jour respectées. La France profite encore du statut de la langue française que celle-ci avait il y a cinquante ou cent ans. Comme c'est un levier d'influence qui n'existe pas pour les autres pays, il n'a pas été mentionné dans la première partie et il ne sera pas traité dans le reste de l'étude. Les arguments donnés par Charillon et Ramel pour ignorer la question de la langue sont semblables.⁵⁷

II. Fonder des bases théoriques afin de mieux estimer l'influence française

A. Une idée de l'influence à forger

Le dernier chapitre a démontré que trouver un cadre théorique pour une étude sur l'influence en Europe est une tâche exigeante, à commencer par le fait qu'une telle étude se situe à l'interface d'une zone de tensions entre plusieurs disciplines de la science politique, et même au-delà. Comme le sujet touche la question du rapport de force entre la France et les autres pays, il serait possible de la situer dans le domaine des relations internationales, quitte à tomber dans l'écueil de leurs différents catéchismes théoriques. L'idée de l'École du réalisme ou du néo-réalisme du terme « influence » est un concept inflexible, une influence stable au service de son État. L'idée constructiviste est par nature beaucoup plus fluide et dépendante de la situation.⁵⁸ Le fait que la France négocie au sein de l'UE avec des partenaires et que les enjeux ne soient pas les mêmes que sur la scène internationale rend néanmoins quelques hypothèses des relations internationales moins valables dans ce contexte.

56Ammon Ulrich, « Die Stellung des Deutschen in der Welt », München, De Gruyter, 2015, p. 750.

57Charillon, Ramel, « Action extérieure », p. 23s.

58Adler-Nyssen, Pouliot, « Power in practice », p. 892.

Quoi qu'il en soit, il est inévitable de s'intégrer dans l'une des écoles de pensée et il semble que l'École du néo-réalisme soit la plus apte à expliquer ce phénomène, surtout après avoir écouté les témoignages de hauts fonctionnaires français. Comme les néo-réalistes, ceux-ci considèrent le partage de l'influence en Europe comme un jeu à somme nulle. Les profits de l'Allemagne sont perçus comme les pertes de la France et vice versa. Comme le disait John Mearsheimer : « *The overriding goal of each state is to maximize its share of world power, which means gaining power at the expense of other states.* »⁵⁹ Le centrage de la recherche empirique sur les postes des hauts fonctionnaires communautaires et les postes à responsabilités au sein du Parlement européen amplifie cette approche, dans la mesure où ce n'est pas possible de nommer deux personnes à un même poste. Toutefois, il faut limiter l'angle néoréaliste qui ne prend pas automatiquement en compte l'influence hostile envers un autre acteur. La promotion de la langue par exemple est une mesure d'influence qui ne nuit pas nécessairement à l'influence d'une autre nation et peut même se montrer bénéfique au pays destinataire sur le plan économique.

En observant l'influence de la France au sein d'une organisation internationale (OI), on pourrait circonscrire la pensée de l'influence dans la discipline des organisations internationales. Cette discipline s'intéresse aux raisons d'être des OI, au comportement des États lors des négociations et le rôle qu'elles jouent elles-mêmes.⁶⁰ La recherche scientifique a progressé durant les dernières décennies, avec en parallèle une multiplication des sujets de recherche, avec la pérennisation de l'ASEAN et l'apparition de l'Union africaine, entre autres. Cette multiplication des organisations a conduit la discipline à un éclatement. En les combinant avec une forte tendance vers les études de cas (voir chapitre I. B.), il est difficile d'en tirer des leçons définitives.⁶¹

Or, si l'éclatement pose un problème, il est possible de se situer dans le domaine des études sur l'Union européenne, qui est depuis longtemps un champ *sui generis*. En commençant par la question de savoir pourquoi les États européens se retrouvent dans une telle alliance, difficile à expliquer pour les réalistes classiques, les chercheurs qui y consacrent leur travail ont imaginé des méthodes afin d'expliquer la montée en puissance de l'UE, le fonctionnement de sa bureaucratie et le déroule-

⁵⁹Mearsheimer John, « The tragedy of great power politics », New York, Norton, 2001, p.2.

⁶⁰Barnett Michael, Finnemore Martha, « The politics, power and pathologies of international organizations », in : International Organization, vol. N° 204, 1999, p. 702.

⁶¹Keohane Robert, « Institutionalization in the United Nations General Assembly », in : International Organization, vol. N° 92, 1969, p. 859.

ment de ses négociations. En outre, le Parlement européen, une entité dans laquelle les députés viennent de différents pays, sont investis par différents partis et luttent avant tout pour leurs propres droits comme dans un parlement du 19^e siècle,⁶² a suscité beaucoup d'intérêt. En revanche, l'étude de la construction européenne est particulièrement complexe en raison de son état constant de réorganisation ; ce qui était vrai pour l'Europe de l'Acte unique européen était déjà dépassé avec le traité de Maastricht. Les chercheurs qui étudient la question de manière quantitative sont peu nombreux.

Cette étude cherche ainsi à élargir le champ de recherche par une analyse quantitative sur l'influence. Pourtant, elle ne se restreint pas aux relations internationales. Lorsqu'elle qu'elle se concentre sur les fonctionnaires de la Commission européenne, elle touche aussi à la science administrative. La genèse⁶³ et le fonctionnement⁶⁴ de cet appareil bureaucratique, qui a dépassé depuis longtemps les limites d'un secrétariat ordinaire d'une organisation internationale, représentent un sujet récurrent. Il en est de même en ce qui concerne le Parlement européen. L'importance du rôle du rapporteur a été souligné dans plusieurs articles à l'échelle nationale⁶⁵ comme à l'échelle européenne.⁶⁶ Il serait même possible de basculer vers la psychologie, domaine dans lequel l'influence joue également un grand rôle. Des recherches innovantes ont en effet montré comment les résultats de la psychologie peuvent nourrir notre compréhension des relations internationales, par exemple dans le domaine du besoin de contrôle.⁶⁷ Cette vue d'ensemble succincte montre les difficultés à simplement encadrer le travail par des théories bien fixées. Au lieu de cela, il est préférable de développer sa propre analyse du problème, en commençant par le rapport entre le pouvoir (la force) et l'influence. Le tableau suivant montre quels auteurs déjà cités situent l'influence comme une façon d'exercer le pouvoir (*influence*

62Trauner Florian, « The European Parliament and agency control in the area of freedom, security and justice », in : West European Politics, vol. N°140, 2012 p. 791.

63Mazey Sonia, « Conception and evolution of the high authority's administrative services (1952-1956) : from supranational principles to multinational practice », in : Morgan R., Wright V. (dir.), « The administrative origins of the European community : yearbook of European administrative history », Baden-Baden, Nomos Verlagsgesellschaft, 1992, pp. 31-49.

64Lequesne Christian, « La commission européenne entre autonomie et dépendance », in : Revue française de science politique, vol. N°183, 1996, pp. 389-408.

65Baumgartner Frank, « Parliament's capacity to expand political controversy in France », in : Legislative Studies Quarterly, vol. N° 45, 1987, pp. 33-54.

66Kaeding Michael, « Rapporteurship allocation in the European Parliament. Information or distribution ? », in : European Union Politics, vol. N° 15, 2004, pp. 353-371.

67Earle Walter, « International relations and the psychology of control. Alternative control strategies and their consequences », in : Political Psychology, vol. N°26, 1986, pp. 369-375.

as a part of power) et lesquels la regardent comme une position distincte du pouvoir (*influence separated from power*).

L'influence comme une façon de la pouvoir	L'influence comme une notion distincte de la pouvoir
<ul style="list-style-type: none"> • Evans&Newnham • Foucher • Revel • Simons • Adler-Nyssen&Pouliot • Nye • Copsey 	<ul style="list-style-type: none"> • Evans&Newnham • Chaliand • Gauchon • Dahl • Deschaux-Dutard&Nivet • Tenzer • Mattern • Braude • Carmines&Huckfeldt

Tableau 1: Rapport entre Pouvoir et Influence

Evans et Newnham sont mentionnés deux fois car leur ouvrage cite les deux notions. On observe que beaucoup d'auteurs cités n'y figurent pas car ils n'éprouvent pas la nécessité de donner une définition bien précise du terme. Les points principaux ont été nommés plus haut. Les deux possibilités sont bien justifiées. On peut argumenter que l'influence découle du pouvoir parce que celui-ci est basé sur les mêmes conditions. Aujourd'hui, les deux grands outils du pouvoir sont l'intervention militaire et les sanctions économiques. Afin de les utiliser ou de menacer un autre acteur de leur utilisation, faut-il pour autant les posséder ? Quand un État dispose de ces deux facteurs, il peut disposer en parallèle de l'influence. Dans le cadre d'un contentieux entre un acteur A puissant et un acteur B non puissant, l'acteur B prendrait en compte le potentiel militaire et économique alors que l'acteur A ne l'évoquerait pas. Il est possible de distinguer quelques facteurs du *soft power*, comme Joseph Nye les décrit, de ces facteurs durs ; cela dit, il est toujours possible de séparer l'attractivité d'un paysage universitaire ou le rayonnement d'une industrie cinématographique de la puissance économique.

L'autre idée n'est pas moins convaincante, selon le concept originel de la puissance. Il s'agit de l'idée selon laquelle on peut forcer un autre acteur à agir d'une manière involontaire par crainte des sanctions. L'influence est l'opposée absolue de cette pensée : dans l'idée de l'influence, il n'existe pas de sanctions, il existe seulement l'espoir d'une récompense ou de l'acceptation. Il semble raisonnable d'argumenter que la crainte d'une punition et l'espoir de reconnaissance ne puissent pas se jouer en même temps. De surcroît, dans un état des relations internationales où la coopération et l'interdépendance s'accroissent chaque jour, les secteurs qui ne permettent pas l'application de la puissance, mais seulement celle de l'influence, se répandent à la même vitesse. On pourrait en conséquence juger osé d'y appliquer la même logique.

Cependant, ce dernier argument fait basculer la balance, *in fine*, vers la deuxième notion. Regardons encore une fois le contexte de l'Union européenne de plus près. Les États se sont réunis de leur plein gré et, avec la création de la Communauté et plus tard de l'Union, ils ont affirmé leur volonté de coopération dans une atmosphère de respect mutuel.⁶⁸

Ces obligations rendent la plupart des moyens de puissance impossibles. Les États membres ne peuvent pas menacer un autre État membre avec l'utilisation de leurs capacités militaires, ni décréter des sanctions économiques contre lui. La seule occasion où un État a appliqué une telle politique de puissance a été la « crise de la chaise vide » sous la présidence du général de Gaulle.⁶⁹ Cela dit, l'Union européenne ne se prive pas de transformer ses énormes capacités économiques en puissance envers des pays tiers, comme le témoignent, par exemple, les sanctions contre l'Iran⁷⁰ ou la Biélorussie.⁷¹ On pourrait objecter à cela que, depuis le 1^{er} mai 2010, l'Union européenne, la Banque centrale européenne et le Fonds monétaire international exigent de la Grèce et des autres pays des mesures économiques comme condition d'un appui budgétaire. En revanche, il ne faut pas inverser la chaîne causale. C'est l'appel à l'aide grec qui a déclenché les événements, les

68Traité sur l'Union européenne.

69Bitsch Marie-Thérèse, « Histoire de la construction européenne. De 1945 à nos jours », Bruxelles, Éditions complexe, 2004, p. 163.

70Patterson Ruairi, « EU sanctions on Iran : the European political context », in : Middle East Policy, vol. N° 77, 2013, pp. 135-146.

71Gaidelyte Rasa, « The link between EU sanctions and repressions in Belarus », in : Lithuanian Foreign Policy Review, vol. N°24, 2010, pp. 41-80.

demandes des partenaires d'adapter la politique grecque étant seulement une réaction aux omissions grecques du passé.

Vu cette absence de moyens de puissance dans les relations entre les États européens, considérer l'influence comme distincte de la puissance semble encore plus pertinent et cette idée va être poursuivie dans cette étude. Reste à éviter une confusion avec deux autres termes – un français, un américain – avant de continuer : le rayonnement et le *soft power*. Concernant le rayonnement, naturellement absent des discussions anglophones, la définition donnée par Chaliand⁷² est jugée comme tout à fait pertinente et sans besoin d'ajout.

Définir le *soft power* est plus difficile. Joseph Nye, l'inventeur de ce concept, considère la puissance militaire et économique comme du *hard power*, et les moyens des valeurs partagées, de la culture et des attraits nationaux comme du *soft power* (indépendamment du fait que la France n'a aucune raison de s'inquiéter de l'idée du *soft power*, l'article de Wikipédia sur ce terme montre trois listes du *soft power* dans lesquelles la France figure respectivement à la cinquième, quatrième et première places)⁷³. L'idée de l'influence exposée ici est transversale. Même si les idées de Nye portent une grande attention à l'exploration du sujet, il n'en demeure pas moins que ce regard des valeurs et de la culture à part des facteurs économiques peut être vu comme incomplet et c'est pour ces raisons que nous allons continuer cette étude avec une notion de l'influence plus globale.

La prochaine question théorique touche à la notion de la réciprocité d'une politique d'influence de la France. Celle-ci est étudiée dans le cadre d'une recherche scientifique strictement neutre qui n'a pas comme intention de donner des recommandations pour la politique française. Cependant, il est bien connu que la France mène une politique active de l'influence. A-t-on vraiment réfléchi aux conséquences finales de cette politique ? Si on considère les nominations des hauts fonctionnaires européens, elles restent l'apanage de la méritocratie : chercher les esprits les plus brillants pour œuvrer au bien des citoyens européens. Quand toutes les nations européennes développent une politique d'influence, ou pour rester dans l'image de M. Magnier, quand un commissaire qui est en train de composer son équipe resserrée ne reçoit plus seulement l'appel d'Angela Merkel mais aussi ceux des

⁷²Chaliand, « Stratégie d'influence », p. 1.

⁷³Wikipedia anglais, « soft power », « https://en.wikipedia.org/wiki/Soft_power », vu le 28/10/2017.

27 autres chefs de gouvernement ou chefs d'État, une telle politique peut avoir le potentiel de paralyser le fonctionnement de l'Union, comme quand les Nations unies ont longtemps été paralysées pendant la Guerre froide par les intérêts et les veto des deux superpuissances.⁷⁴ Si la France détient les meilleurs fonctionnaires du monde, comme l'assure l'École nationale d'administration, est-ce qu'elle ne serait pas la première à profiter d'une forme de désarmement de la politique de l'influence ?

Au lieu d'élargir son dispositif de politique d'influence, ce qui entraînerait pratiquement automatiquement (comme une réelle course aux armements) un renforcement des efforts des autres partenaires européens, et ensuite une perte de ressources de toutes les parties, la France pourrait proposer et exiger d'appliquer le plus strictement possible les critères méritocratiques et un renoncement à l'influence des États membres dans le recrutement. Car, si l'on entend que le SGAE français emploie de nombreux stagiaires uniquement pour dresser d'immenses tableaux et listes présentant la nationalité et le parcours de chaque haut fonctionnaire européen ; et si l'on imagine des efforts identiques dans les autres grandes capitales du continent, on n'échappe pas à la pensée que le potentiel d'un grand nombre de personnes est perdu. Il est dommage que cela ne reste qu'un vœu pieux et il faut donc faire face à la réalité.

Pour conclure, comme les questions remettent en question ce travail, il semble adapté de revenir à la critique prononcée par Frédéric Charillon, précédemment évoquée : il déplore généralement l'idée et le discours du déclin en France, dans la mesure où le déclin est mal défini,⁷⁵ une qualité qui s'applique – comme montré – également à l'influence. L'auteur de ces lignes est prêt à acquiescer que le déclin de l'influence français semble trop souvent basé avant tout sur un sentiment plutôt que sur les faits. Mais un travail qui reprendrait ces idées et les traiterait d'une manière scientifique ne serait-il pas complice de ces pensées non fondées ? Ne serait-ce pas la meilleure façon de réagir pour la science politique que d'ignorer ces pensées et de se concentrer sur les enjeux qui existent en réalité ? Tout comme les météorologistes

⁷⁴Keohane Robert, « International Institutions : can interdependence work ? », Foreign Policy, vol. N° 110, 1998, pp. 84.

⁷⁵Charillon, « La France », p. 47.

ignorent les théories conspirationnistes comme les « chemtrails », ⁷⁶ la science politique ne devrait-elle pas laisser de côté le complexe décliniste ?

La différence est l'effet sur l'objet de recherche. Puisque toutes les idées farfelues des conspirationnistes ne changeront jamais les rapports météorologiques, cette profession peut facilement ignorer l'existence de ces théories. En politique, une idée, même non fondée, peut avoir un impact réel, l'exemple le plus néfaste étant l'antisémitisme. Il reste ainsi à espérer qu'une recherche scientifique non biaisée puisse contribuer à rationaliser le débat. La fluidité du concept d'influence et ses répercussions sur la politique française et le discours politique français ont créé la nécessité de cette brève concrétisation. Étant donné que l'analyse porte également sur les qualités des hauts fonctionnaires et des députés, il semble opportun, pour le système politico-administratif, de souligner l'importance de leurs qualifications.

B. Les enrichissements de l'approche « principal-agent »

Comme la deuxième partie de l'analyse portera sur les qualités personnelles des représentants des différentes nations, il est nécessaire d'introduire une base théorique pour expliquer la motivation de nommer une personne dotée d'une certaine expérience ; il s'agit de l'approche « principal-agent ». En outre, les répercussions de ce modèle nous laissent mieux voir le lien entre l'influence d'une nation au sein de l'UE et le nombre de fonctionnaires de cette nation employés par l'UE. Cette approche, développée depuis les années 1970, ⁷⁷ a réussi à distiller quelques suppositions de bon sens dans la littérature scientifique. D'abord, elle désigne le fonctionnement basique d'une délégation de pouvoir. Un acteur possédant le pouvoir (le principal) a besoin d'un collaborateur (l'agent) afin de mieux exercer ce pouvoir. Il en délègue alors une partie auprès de ce collaborateur qui agit ensuite en son nom.

Les deux arènes de l'étude connaissent deux différences principales. Dans le cas des hauts fonctionnaires, c'est la Commission européenne qui agit d'une manière très réduite ; pour les directeurs généraux, c'est le collège des commissaires ; si l'on parle des membres des cabinets des commissaires, c'est juste un principal seul. Dans le cas des présidents des commissions parlementaires et des rapporteurs, le

⁷⁶Bakalaki Alexandra, « Chemtrails, crisis, and loss in an interconnected world », in : Visual Anthropology Review, vol. N°63, 2016, pp. 12-23.

⁷⁷Jensen Michael, Meckling William, « Theory of the firm : managerial behavior, agency costs and ownership structure », in : Journal of Financial Economics, vol. N° 12, 1976, p. 310s.

principal est la commission parlementaire toute entière. Ensuite, il faut se demander comment cet agent est recruté. Selon Franchino, les deux dimensions qui jouent dans le choix d'un agent sont la loyauté et la compétence : « *An actor G has to appoint an agent to be in charge of a portfolio and she can choose between two agents, A and B. (...) G has to choose between A, with whom she shares policy preferences but whose actions could lead to more erratic policy outcomes because of his greater inexperience, and B who is a more distant, but more experienced, agent, producing more consistent policies.* »⁷⁸ La compétence d'un possible agent joue donc un rôle décisif et on peut supposer que les chances d'un agent d'être recruté à un poste s'accroissent s'il possède davantage de compétences. Un commissaire attend d'un agent membre de son cabinet qu'il le soutienne au maximum. Pour un directeur général, le collège cherche un fonctionnaire qui puisse mettre en application ses décisions politiques et qui soit capable de gérer une DG constituée de plusieurs centaines de fonctionnaires. Dans le cas du président d'une commission, les députés cherchent un collègue qui sache représenter la commission auprès de l'extérieur et qui soit digne de gérer les affaires internes de la commission. Et dans le cas du rapporteur, les députés attendent un collègue qui écrive un rapport représentant le plus possible les avis de tous les députés de la commission.⁷⁹

Pour conclure, le problème majeur de chaque délégation de pouvoir est le dilemme d'un rapport principal-agent. L'agent, qui suit les affaires au quotidien, développe au cours du temps des connaissances qui peuvent échapper à son supérieur. À ce moment, l'agent pourrait partiellement suivre son propre agenda et nuire à l'efficacité de son supérieur.⁸⁰ Cette approche est reprise assez globalement dans les sciences économiques comme dans les sciences politiques,⁸¹ et particulièrement dans les études qui essaient de mieux comprendre le fonctionnement de l'UE.⁸² La dernière partie de cette approche existe aussi dans les conditions décrites par la députée Evelyne Gehhardt, par exemple, qui a été désignée rapporteur sur la directive Bolkestein par sa commission IMCO, mais qui a surexploité son mandat afin de trouver

⁷⁸Franchino Fabio, « Experience and the distribution of portfolio payoffs in the European Commission », in : European Journal of Political Research, vol. N° 48, 2009, p. 4.

⁷⁹Abélès Marc, « Un ethnologue à l'Assemblée », Paris, Editions Odile Jacob, 2000, p. 107s.

⁸⁰Milward Brinton, Provan Keith, « Principles for controlling agents : the political economy of network structure », in : Journal of Public Administration, vol. N° 16, 1998, p. 204. (203-221)

⁸¹Downs George, Rocke David, « Conflict, agenda, and gambling for resurrection : the principal agent problem goes to war », in : American Journal of Political Science, vol. N° 150, 1994, pp. 362380.

⁸²Kassim Hussein, Menon Anand, « The principal-agent approach and the study of the European Union : promise unfulfilled ? », in : Journal of European Public Policy, vol. N° 73, 2003, p. 124s.

une majorité hors de sa commission pour empêcher l'approbation de la directive.⁸³ Or, il est encore plus important de regarder la connexion entre l'influence d'un État et le nombre des hauts fonctionnaires fournis à l'administration de la Commission. Les sciences sociales se sont intéressées à la Commission européenne depuis les années 1950 et, au début, les scientifiques l'ont regardée comme un acteur homogène, sans agenda propre⁸⁴ et certains auteurs mettent encore aujourd'hui cet élément au premier plan.⁸⁵ Or, depuis les années 1980, les sciences politiques ont changé leur regard sur la Commission et la considèrent souvent comme un acteur hétérogène et autonome, qui suivrait son propre agenda.⁸⁶ Ce phénomène au cœur des néo-fonctionnalistes, l'engrenage ou *spillover*,⁸⁷ peut être vu comme une sorte de principal-agent-problème.

L'agent, la Commission, a de l'avance sur les États membres et l'utilise afin de poursuivre son propre agenda d'un renforcement de l'intégration. La littérature nous confirme que les États ont du mal à renforcer leur contrôle sur la Commission.⁸⁸ De surcroît, le principal de la Commission n'est pas un acteur uni, mais désormais une opulence de 28 gouvernements ayant chacun leurs propres priorités.⁸⁹ L'influence d'un pays se joue alors sur sa capacité à intervenir sur la politique menée par la Commission. Cela passe souvent par la voie des cabinets des commissaires d'un pays. De ce point de vue, il est compréhensible que le conseil de l'UE ait décidé en 2013 de ne pas appliquer la réduction qui avait été prévue dans le traité de Lisbonne.⁹⁰ Michelmann décrit (concernant l'époque où les cabinets étaient constitués uniquement de compatriotes du commissaire) comment le commissaire et son

83Crespy Amandine, « When 'Bolkestein' is trapped by the French anti-liberal discourse : a discursive-institutionalist account of preference formation in the realm of European Union multilevel politics », in : Journal of European Public Policy, vol. N° 17, 2010, p. 1264.

84Lequesne, « La commission européenne », p. 391.

85Majone Giandomenico, « Two logics of delegation. Agency and fiduciary relations in EU governance », in : European Union Politics, vol. N° 2, 2001, p. 103-122.

86Wonka Arndt, « Decision-making dynamics in the European Commission : partisan, national or sectoral ? », in : Journal of European Public Policy, vol. N° 120, 2008, p. 1145.

87Rosamond Ben, « The uniting of Europe and the foundation of EU studies : Revisiting the neofunctionalis, of Ernst B. Haas », in : Journal of European Public Policy, vol. N° 90, 2005, p. 243. (237-254)

88Pierson Paul, « The path to European integratoin : a historical institutionalist analysis », in : Comparative Political Studies, vol. N° 114, 1996, p. 123ss.

89Stone Sweet Alec, Thatcher Marc, « Theory and practice of delegation to non-majoritarian institutions », in : West European Politics, vol. N°96, 2002, p. 6.

90EUR-Lex, 2007, Art. 9 D/5.

cabinet n'influencent pas nécessairement la politique des différentes DG, mais se renseignent sur les directives en cours d'élaboration.⁹¹ Il explique :

“In the Commission, multinational staffing has resulted from the demands of member governments to have personnel in key organizational posts who are familiar with conditions in their own countries. High ranking Commission officials are also expected to ensure that the interests of their member states are adequately considered in policy making; and officials at all levels are seen as access points for their compatriots outside the organization. Multinational staffing, in short, serves to help institutionalize the Commission's relations to Community member states, and thus has a positive effect on organizational performance.”

Depuis cet article, les conditions ont légèrement changé. Les réformes menées par Romano Prodi ont imposé un degré de diversité dans les cabinets.⁹² Néanmoins, comme Deckarm le décrit, les grands États européens utilisent encore les cabinets de leurs commissaires pour se renseigner davantage sur les activités de la Commission.⁹³ Comme la source principale de ces renseignements est constituée par des compatriotes, on voit clairement le lien entre l'influence d'une nation et le nombre des hauts fonctionnaires originaires de cette nation. Davantage de personnes bien placées permet d'avoir davantage de sources concernant le travail de la Commission, ce qui permet d'avoir davantage de possibilités de déterminer le contenu des politiques européennes. La situation est comparable, à un moindre degré, au Parlement européen, où un rapporteur venant d'une nation peut prendre en compte les conditions de sa patrie et prendre en considération ses modalités lors de son rapport. C'est donc sur ces bases théoriques que va s'épanouir l'étude quantitative des prochaines parties.

91Michelmann Hans, « Multinational staffing and organizational functioning in the commission of the European Communities », in : International Organization, vol. N°126, 1978, p. 482.

92Kassim Hussein, « 'Mission impossible', but mission accomplished : the Kinnock reforms and the European Commission », in : Michael Bauer (dir.), « Reforming the European Commission », New York, Routledge, 2009, p. 34.

93Deckarm Renke, « The countries they know best : how national principals influence European commissioners and their cabinets », in : Journal of European Public Policy, vol. N°93, 2017, p. 453.

III. Une méthodologie imparfaite qui parvient cependant à montrer des résultats

A. L'analyse des postes au sein de la Commission

La méthode appliquée ici ne se distingue pas particulièrement de la méthode déjà observée chez Priollaud et Siritzky ou dans le rapport de l'Assemblée nationale. Comme cela a déjà été évoqué dans la partie II.A, l'influence au sein de l'UE est difficile à mesurer. Compter les postes positionne l'auteur dans la tradition d'une scolarité suivie pendant un an à l'ENA et des conceptions françaises de la mesure d'influence. Il est difficile de dire si cette démarche est vraiment universelle. Pamment, par exemple, cite cette mesure d'influence comme une spécialité française.⁹⁴ Pourtant, de nombreux articles de presse de plusieurs pays montrent que d'autres nations portent une attention comparable à cette question. Ces autres pays s'inquiètent de la même manière de leur baisse d'influence et chacun nomme l'autre comme le gagnant du jeu. Considérant que le nombre de postes occupés à la Commission et au Parlement (et le nombre de rapporteurs) est presque le seul fait perceptible et quantifiable, cette étude n'est pas en position de remettre en question la validité de l'indicateur.

La période de l'analyse est de 2004 à 2017. Cette période s'explique par rapport à sa fin naturellement. L'année 2004 a été jugée adéquate pour trois raisons. Tout d'abord, l'élargissement à l'est de l'UE – l'acceptation de douze nouveaux États membres et la baisse automatique du poids de la France au sein de l'UE – est souvent considéré comme l'un des déclencheurs du déclin de l'influence française. Ensuite, c'est une question de traçabilité des données : en effet, les données sur les personnes ayant travaillé avant l'année 2000 sont souvent très difficiles à trouver sur Internet. Enfin, il a semblé peu pertinent d'étendre la recherche à une période antérieure à 2007 puisque la position de la France au sein de l'UE est jugée, au moins jusqu'à 2001, assez forte. Pour la Commission européenne, l'étude s'intéresse aux postes des directeurs généraux, englobant les commissions Barosso I, Barosso II et Juncker. De plus, elle examine les membres des cabinets des commissaires européens pendant la même période, comprenant les cabinets de 75 commissaires euro-

⁹⁴Pamment, « Articulating influence », p. 57.

péens au cours de cette période. Des facteurs autres que le fait d'occuper le poste n'ont pas été pris en compte.

Ce sont en conséquence environ 190 postes qui ont été observés pour chaque mandat de la Commission, 32 postes de directeurs généraux et 162 membres de cabinets. Il existe naturellement des postes de haute importance en dehors de ces catégories, par exemple le directeur général du mécanisme européen de stabilité (l'Allemand Klaus Regling). La sélection des postes de DG et des postes au sein des cabinets améliore pourtant la comparabilité. Concernant les DG, l'étude est basée sur trois sources. La première est la base de données établie par le Wissenschaftszentrum Berlin für Sozialforschung (WZB, Centre scientifique de Berlin pour les sciences sociales) qui comprend tous les commissaires et tous les directeurs généraux jusqu'à la première Commission de Manuel Barroso.⁹⁵ La deuxième est la réponse de la Commission à une question du chercheur Christian Schmidt-Wellenburg sur les DG pendant la Commission Barroso II.⁹⁶ Une recherche complémentaire n'a pas permis de préciser les données collectées par Schmidt-Wellenburg. La troisième source est constituée des recherches personnelles sur les sites de la Commission qui montrent les profils des directeurs actuels. Il aurait été envisageable d'incorporer également les DG adjoints, mais ils ne font pas partie de la base de données du WZB. Dans le cas des membres de cabinet, l'étude s'est appuyée sur la base de données de tous les membres des cabinets depuis 1995 qui a été établie par Renke Deckarm dans son article déjà cité. Une limite à cette source doit être soulignée. Deckarm a proposé un sondage auprès des personnes concernées afin de combler les lacunes de sa liste et il a accordé la confidentialité des informations relevées par ce sondage à ses interlocuteurs. Il a donc fallu à l'auteur de cette étude recouper ces informations.

En plus des CV officiels, les profils des intéressés sur le réseau social *LinkedIn* ont été d'une grande aide, la majorité des membres de cabinet se présentant sur ce site d'une manière assez transparente. L'analyse prend en compte le fait que certains postes ont connu plusieurs titulaires pendant le mandat d'une Commission. Toutefois chaque personne n'est comptée qu'une fois. Ainsi, la Britannique Lowri Evans qui a

⁹⁵ Base de données du WZB,

<https://www.wzb.eu/de/forschung/beendeteforschungsprogramme/positionsbildung-in-der-eu-kommission/publikationen/database> », vu le 01/11/2017.

⁹⁶ Ask the EU, « https://www.asktheeu.org/en/request/cvs_of_all_director_generals_and?unfold=1 », vu le 09/11/2017.

été directrice générale de la DG MARE en 2014 et qui est ensuite devenue directrice générale de la DG GROW en septembre 2015 ne comptabilise pas deux points pour le Royaume-Uni. La même méthode a été adoptée pour les cabinets. La première partie de l'étude rapporte ce comptage simple des nationalités. La deuxième partie de l'étude est une analyse approfondie de leur *curriculum vitae*. L'attention a particulièrement été attirée sur six catégories :

- Les années de service national
- Les années de service européen
- Le nombre des affectations en cabinet
- Le nombre des DG connues pendant la carrière européenne
- La nation du diplôme
- Les langues maîtrisées

Encadré 1 : Catégories Commission

Les années de service national européen sont un indicateur souvent utilisé.⁹⁷ Généralement, elles montrent le degré d'appartenance à la Commission européenne ou aux services nationaux. Georgakakis utilise cet indicateur pour analyser les différentes expériences politiques des commissaires et des fonctionnaires.⁹⁸ L'idée de l'utiliser ici suppose qu'un fonctionnaire qui détient davantage d'expérience dans le domaine européen sera considéré comme mieux préparé pour diriger une DG.

L'indicateur suivant est le nombre d'affectations en cabinet d'un commissaire. Les commissaires doivent en effet avoir une grande confiance envers les membres de leur cabinet. Comme ils sont convaincus des capacités de leurs collaborateurs proches, il est naturel qu'ils pensent à eux quand il faut trouver un remplacement pour un poste de directeur général vacant. Dans les échelons inférieurs, on déplore le fait que ce sont trop souvent des anciens membres des cabinets des commis-

⁹⁷Voir par exemple Hooghe Liesbet, « Supranational activists or intergovernmental agents ? Explaining the orientations of senior commission officials towards European integration », in : Comparative political studies, vol. N° 128, 1999, pp. 435-463.

⁹⁸Georgakakis, « Tensions within eurocracy », p. 48s.

saires qui sont nommés à la tête d'une DG.⁹⁹ Le nombre des cabinets dans lesquels un fonctionnaire a travaillé peut donc servir pour évaluer son aptitude à occuper un poste de directeur général. Le prochain indicateur est le nombre de DG que le fonctionnaire a connues pendant sa carrière. La Commission exige de ses fonctionnaires, dès l'échelon de directeur, qu'ils changent de poste au minimum tous les cinq ans, une décision prise après les scandales de népotisme et de fraude qui ont fait tomber la Commission Santer.¹⁰⁰ En outre, en suivant le modèle français, le fonctionnaire européen idéal est un généraliste, non un spécialiste. La mobilité suit deux raisons recommandées pour les fonctionnaires. L'une est l'ambition personnelle qui pousse les intéressés à rechercher une nouvelle opportunité ; l'autre est un besoin du fonctionnaire pour un certain poste identifié par la gestion des ressources humaines.¹⁰¹ La mobilité peut certes se jouer au sein d'une DG, mais l'ambition comme le besoin peuvent aussi entraîner un changement de DG. Un fonctionnaire qui a de nombreuses expériences différentes peut sembler plus compétent.¹⁰²

Il existe une raison supplémentaire pour laquelle un fonctionnaire disposant d'un spectre vaste de connaissances peut avoir de meilleures chances d'accéder aux plus hauts postes. Comme les quotas officiels jouent encore un rôle dans l'attribution des postes, un fonctionnaire accroît ces chances s'il est apte à travailler dans plusieurs domaines. Un spécialiste de la DG Devco ne pourra pas obtenir le poste de directeur général si les circonstances politiques sont contre lui. Une autre DG serait possible, or il ne disposera pas des connaissances attendues. Il est même possible d'arguer que la polyvalence est l'une des conditions d'appartenance à l'élite administrative¹⁰³ et devrait, en conséquence, être exigée.

Les deux derniers indicateurs sont plus souples et peuvent être analysés dans deux directions : d'une part, le ou les pays où le fonctionnaire a été diplômé ; d'autre part, les langues qu'il maîtrise. Ces deux critères sont des preuves de l'interculturalité,

99 Balint Tim, Bauer Michael, Knill Christoph, « Bureaucratic change in the European administrative space : The case of the European Commission », in : *West European politics*, vol. N°124, 2008, p. 684.

100 Hooghe Lisbeth, « Several roads lead to international norms, but few via international socialization: A case study of the European Commission », in : *International Organization*, vol. N°235, 2005, p. 879.

101 Despres Charles, « La mobilité professionnelle : perspectives et comparaisons internationales », in : Sermann Patricia et al (dir.), « Pour une fonction publique plus mobile : recommandations et solutions pratiques », Paris, L'Harmattan, 2016, p. 26ss.

102 Voir l'exemple d'Eneko Landaburu donné dans Georgakakis, « Tensions within Eurocracy », p. 45.

103 Suleiman Ezra, « The myth of technical expertise : selection, organization, and leadership », in : *Comparative politics*, vol. N°36, p. 141.

compétence importante dans le travail de la Commission.¹⁰⁴ Si l'on considère par exemple le cabinet du commissaire Oettinger, on remarque que les trois conseillers originaires d'un autre pays que l'Allemagne sont tous germanophones et préfèrent travailler en allemand. La connaissance de plusieurs langues améliore donc les chances d'obtenir un poste avec plus de responsabilités. De plus, il est possible de mesurer ces deux indicateurs dans une autre direction. La qualité de son enseignement supérieur est, comme déjà évoqué, un atout pour un pays. Dans la Commission Barroso II, 7 des 29 commissaires non français (des 5 pays) sont diplômés d'une institution française ; plusieurs ont suivi une formation à l'ENA. Il semble donc pertinent d'utiliser le nombre de hauts fonctionnaires passés par les institutions de l'enseignement d'un pays comme indicateur de l'influence de ce pays. Seuls les diplômés ont été pris en compte, et non les semestres d'échange.

Il en est de même pour les langues. Bien sûr, l'anglais comme *lingua franca* est favorisé, mais apprendre une langue étrangère ouvre des perspectives, souvent économiques. L'essor de la langue chinoise¹⁰⁵ s'explique moins par l'attractivité de la Chine que par les chances personnelles d'accéder à une meilleure carrière grâce à la connaissance du chinois. Le bilan est plus nuancé dans le cas des langues européennes qui attirent avec une culture vibrante et libre ; néanmoins se jouent parallèlement des attentes économiques.

B. L'analyse des postes au sein du Parlement

L'analyse a été plus complexe pour le Parlement européen. Deux catégories ont été observées. La première, la plus évidente, est l'occupation des postes de président et de vice-président des commissions parlementaires. La période analysée est également 2004-2017. En ce qui concerne leur nombre, il faut souligner que ces postes à responsabilité sont renouvelés une fois par législature et qu'il y a toujours des députés qui abandonnent leur mandat pour occuper un poste dans la politique nationale. Chaque poste de président et de vice-président a été en conséquence compté deux fois, une fois pour la première partie du mandat et une fois pour la seconde partie. La source primaire pour déterminer les anciens (vice-)présidents repose sur les comptes rendus des commissions parlementaires. Ce sont les rapporteurs qui

104Morley Michael, Cerdin Jean-Luc, « Intercultural competence in the international business arena », in : *Journal of Managerial Psychology*, vol. N° 200, 2010, p. 806.

105Ding Sheng, Saunders Robert, « Talking up China : An analysis of China's rising cultural power and global promotion of the Chinese language ; in : *East Asia*, vol. N° 90, 2006, p. 19.

représentent le vrai casse-tête de l'étude. La base pour leurs activités est le registre public des documents du PE.¹⁰⁶ Ce site permet de retracer la totalité des activités des commissions parlementaires depuis 1985 et de les filtrer selon leur nature. Ainsi, on a appliqué le filtre « type de document : rapport » à tous les documents émis par chaque commission parlementaire durant les trois législatures, puis on les a classés selon le pays d'origine du rapporteur, avec, comme exception, 16 députés qui siègent pour une autre nation que leur pays d'origine,¹⁰⁷ la loi électorale européenne permettant de se porter candidat dans un autre État de l'UE. Leurs contributions ont été comptées pour le pays qui les a élus.

Or, et c'est ici que se pose le problème, compter les rapports dans ces archives n'a pas été possible. On s'est rapidement aperçu qu'il existait des cas dans lesquels deux ou trois rapports du même rapporteur étaient enregistrés en une journée. Cela s'explique par le fait que les sujets des différents rapports sont en fait très proches. Un exemple concret concerne le 28 juin 2007 pour la commission des affaires étrangères (ATEF). L'archive indique trois rapports écrit par Jacek Saryusz-Wolski, les numéros de dossier respectifs étant P6_A(2007)0254, P6_A(2007)0255 et P6_A(2007)0256. Toutefois, ces trois rapports n'ont pas pour résultat trois points pour l'État de Jacek Saryusz-Wolski, la Pologne, car le titre du premier rapport est « Rapport sur la proposition de décision du Conseil et de la Commission concernant la conclusion du protocole à l'accord de partenariat et de coopération entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la République d'Arménie, d'autre part, pour tenir compte de l'adhésion de la République de Bulgarie et de la Roumanie à l'Union européenne », les titres des deux autres rapports se distinguent seulement par le remplacement du mot « Arménie » par le mot « Azerbaïdjan » et « Géorgie », et ces trois rapports n'ont presque aucun contenu. Il est évident que Jacek Saryusz-Wolski n'a pas écrit trois documents : il a simplement copié-collé un document trois fois. Pour ces trois rapports, la Pologne a reçu un point. L'examen de ce problème a été adapté à chaque cas particulier, tout en essayant d'appliquer une méthode uniforme.

106Registre public des documents du parlement européen, <http://www.europarl.europa.eu/RegistreWeb/home/welcome.htm?language=FR>, vu le 31/10/2017.

107Corbett Richard, Jacobs Francis, Shackleton Michael, « The European Parliament », London, John Harper Publishing, 8^e édition, 2011, p. 21.

La commission des budgets et la commission du contrôle budgétaire ont été les plus sujettes à cette problématique. Concernant la commission du budget, le grand problème a concerné les documents comme celui-ci : « Projet de rapport sur la proposition de décision du Parlement européen et du Conseil concernant la mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation, conformément au point 28 de l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006 entre le Parlement européen, le Conseil et la Commission sur la discipline budgétaire et la bonne gestion financière ». En effet, un grand nombre de rapports de la commission du budget trouvent leur fondement sur le point 26 ou 28 de l'accord interinstitutionnel et sont toujours écrits par le même député, souvent le même jour, dans la limite de dix par jour. La décision a été prise de ne compter qu'une seule fois ces rapports selon le point 28 ou le point 26 de l'accord interinstitutionnel venant du même rapporteur le même jour. Une analyse *a posteriori* montre que cette mesure amenait à une réduction par quatre.

Il en est de même dans la commission du contrôle budgétaire, qui publie un nombre élevé de rapports intitulés « Rapport sur la nomination proposée de [NOM Prénom] comme membre de la Cour des comptes » ou « Rapport concernant la décharge sur l'exécution du budget de [Organisation] pour l'exercice 2008 ». À la fin, en comptant un rapport par jour et par rapporteur, le ratio était aussi à environ un rapport compté pour quatre émis. Le même principe a été appliqué concernant les opinions. Il ne faut pas croire que le problème qu'une telle démarche pose soit totalement évident. La transparence d'une étude scientifique est l'un des piliers de la science politique.¹⁰⁸

Le fait qu'il ne soit pas possible de rendre chaque décision à 100 % transparente heurte ce principe. Un autre chercheur aurait pu prendre une autre décision dans ce cas. Mais, quitte à ce que cela semble à une vaine justification, il faut souligner qu'une autre manière d'agir n'était pas possible. Dans le cas présent, la commission ATEF entre 2004 et 2009, la Pologne a finalement reçu 10 points alors que l'archive faisait état de 21 rapports pour Jacek Saryusz-Wolski ; la commission entière compte dans notre analyse finale seulement 72 rapports. Un comptage strict des rapports aurait conduit à d'importantes déformations invalidant l'analyse, faute de distribution égale de ces cumuls entre les délégations des pays.

108Lupia Arthur, Elman Colin, « Openness in Political Science : Data access and research transparency », in : *Political Science and Politics*, vol. N° 47, 2014, p. 19-42.

Le deuxième critère a été le nombre d'opinions écrites par les députés. Lorsque le sujet d'un rapport concerne les compétences d'autres commissions parlementaires, ces commissions sont saisies afin de donner leur opinion sur le sujet. À cette fin, la commission concernée choisit un député qui rassemble les avis de sa commission en tant que rapporteur principal. Le travail est comparable, mais moins décisif et moins prestigieux. Le comptage de ce rôle nous donne un indicateur supplémentaire quant à l'évolution de l'influence des différentes nations au sein du Parlement. On a limité la période de l'étude au début de l'année 2017 en raison de la date de réélection des présidents des commissions. Deux types de postes à responsabilité ne pouvaient pas être pris en compte. Le premier rassemble les coordinateurs des différents groupes politiques au sein d'une commission parlementaire, car, dans la plupart de cas, ces données n'étaient pas disponibles. Quelques commissions, comme la commission AFET, publient à la fin de la législature des rapports d'activité dans lesquels ces informations figurent mais c'est rarement le cas. L'autre poste est celui du « *shadow* rapporteur », l'envoyé d'un groupe parlementaire qui accompagne le travail du rapporteur officiel. Pour l'actuelle législature, la page personnelle des députés donne le nombre de leurs travaux comme *shadow* rapporteur, mais, pour les législatures précédentes, ces informations sont introuvables, en dépit d'une demande adressée aux archives officielles du Parlement européen à Luxembourg.

L'étude a également analysé les commissions permanentes. Les sous-commissions ont été ignorées à cause de leur statut inférieur et les commissions temporaires pour faciliter la comparabilité entre les législatures. Au regard de l'analyse du parcours des députés, différents critères ont été appliqués pour les hauts fonctionnaires. La concentration a dans leur cas été mise exclusivement sur les différentes phases de leur vie et l'unité de comptage a été les années passées dans le secteur :

- Les années d'expérience européenne
- Les années d'expérience nationale-nationale
- Les années d'expérience nationale-régionale
- Le travail dans la politique nationale
- Le travail dans le secteur privé

Encadré 2 : Catégories Parlement

La durée du mandat des députés est souvent citée comme l'un des obstacles à la présence française au PE.¹⁰⁹ Il est donc logique de regarder ce facteur. L'argument derrière cette idée est qu'il faut apprendre les mécanismes du PE et qu'un député, lors de son premier mandat, ne dispose pas d'assez de confiance de la part de ses pairs pour être choisi comme rédacteur d'un rapport.¹¹⁰ On peut envisager une corrélation entre l'expérience européenne dans une délégation nationale et son influence. De la même manière, on peut argumenter que l'expérience dans la politique nationale est aussi un atout. Les processus au sein du PE ne sont pas si différents de ceux observés dans un parlement national ou même régional.

Tony Wright cite six fonctions d'un parlementaire : le soutien du gouvernement ; la représentation de ses électeurs ; le soutien des électeurs dans leurs démarches individuels ; le contrôle du gouvernement ; la présentation des amendements ; le travail législatif en commission.¹¹¹ Comme le PE ne joue pas encore le rôle propre d'un parlement à côté d'un gouvernement, certaines de ces fonctions ne sont pas applicables. Des similitudes peuvent être observées entre les efforts à mener pour trouver une position commune au sein d'un groupe politique entre des députés régionaux, comme les efforts des députés de Bade de Sud et du Wurtemberg du Nord, sans perdre l'accord des députés des grandes villes, dans l'exemple l'assemblée régionale de Bade-Wurtemberg, et ce qu'il faut entreprendre pour parvenir à un accord entre 28 nations. Le travail politique national, comme porte-parole, secrétaire général ou

¹⁰⁹Par exemple Rapport d'information N° 3468, p. 26.

¹¹⁰Mamadouh Virginie, Raunio Tapio, « The committee system : Powers, appointments and report allocation », in : Journal of Common Market Studies, vol. N°162, 2003, p. 348.

¹¹¹Wright Tony, « What are MPs for ? », in : The Political Quarterly, vol. N° 323, 2010, p. 299. (298-308)

assistant parlementaire d'un parti, n'a pas été pris en compte contrairement à l'expérience d'un mandat politique, car les enjeux et le travail quotidien sont différents. Les connaissances du travail politique, du jeu politique, peuvent être regardées comme un atout dans le travail quotidien du PE et peuvent améliorer les chances d'un député de se voir attribuer des responsabilités. Enfin, l'expérience gagnée dans le secteur privé est aussi importante.

Le choix du secteur privé a été fait pour étudier les députés ayant un parcours un peu atypique. En effet, au sein du PE, presque deux tiers des députés sont issus de la fonction publique.¹¹² Si l'expérience du secteur public constitue d'une certaine manière le « parcours standard » d'un député, les compétences acquises dans un autre secteur peuvent donner au député un avantage dans l'évaluation des politiques publiques. Généralement, chaque année passée n'a été comptée qu'une fois. Certains CV, comme ceux des agriculteurs, montrent simultanément une occupation sur leur exploitation agricole et un mandat politique. Dans ces cas, c'est toujours le mandat politique qui l'a emporté, car les études sur la vie des parlementaires montrent clairement les grandes exigences temporelles de cette fonction.

L'analyse limite le cadre de la comparaison sur l'influence aux six grandes nations de l'UE : l'Allemagne, l'Espagne, la France, l'Italie, la Pologne et le Royaume-Uni. La démarcation entre ces six nations et les autres est assez évidente, ne serait-ce que parce que l'UE a classé ces cinq pays de l'Europe occidentale comme distincts des autres et leur avait assigné deux postes de commissaire jusqu'au traité de Nice.¹¹³ Concernant la Pologne, deux facteurs soutiennent son inclusion. D'une part, la démographie : si le nombre d'habitants en Pologne représente la moitié de la population de l'Allemagne, il se rapproche de celui de l'Espagne. D'autre part, la Pologne est le seul État pris en compte dans l'étude à être entré dans l'UE avec le grand élargissement de 2004 et elle servira donc d'indicateur de la façon dont les nouveaux États ont considéré le défi de l'influence. Cette étude n'est pas la première qui prend ces six États comme groupe de référence.¹¹⁴

112Norris Pippa, Franklin Mark, « Social representation », in : *European Journal of Political Research*, vol. N° 125, 1997, p. 191.

113Döring Holger, « The composition of the college of commissioners. Patterns of delegation », in : *European Union Politics*, vol. N° 30, 2007, p. 215.

114Voir par exemple : Tomé Eduardo, Susabowska Katarzyna, « The Bologna process in Portugal and Poland : a comparative study », in : *Revista Eletrônica Gestao&Sociedade*, vol. N° 24, 2015, p. 1040-1056 ; Hänsch Klaus, « Jenseits der Artikel – europäische Grundentscheidungen der EU-Verfassung », in : *Integration*, vol. N° 108, 2004, p. 320-328 ; Nicolaidis Kalypso, « Coping with the

L'étude est réduite à ces six grands pays afin de faciliter la comparaison. Bien qu'il y ait des moyens de proportionner les résultats, ils trouvent leur limite quand la population d'un État est 189 fois celle d'un autre État. Même si on exclut les très petits États, la population allemande pèse encore 17 fois celle de l'Irlande et, dans une commission de 31 DG, un tel rapport est impossible à établir. L'importance de la Commission pour les petits États est majeure¹¹⁵, et ceux-ci sont largement surreprésentés au sein du Parlement. Or, une évaluation de leur influence comparée avec celle des grands États nécessiterait un autre *research design*. De plus, l'étude ignore la sortie prévue du Royaume-Uni de l'Union européenne. Premièrement, parce que cette sortie ne concerne pas 90 % de la période regardée. Deuxièmement, parce que cette sortie ne sera pas encore effective à la fin de ce travail. Enfin, l'étude est entièrement quantitative. Dans ce choix réside la valeur ajoutée de l'enquête, la lecture de la littérature existante ayant montré qu'il existe déjà une abondance de rapports ayant appliqué une méthode qualitative, avant tout par le biais d'entretiens avec des responsables. À cela s'ajoute, néanmoins, un soupçon de méthode qualitative et cela à cause de la scolarité de l'ENA. Au cours de la scolarité, l'ENA a accueilli des responsables du SGAE, de la RP Bruxelles, du Parlement européen, des groupes d'intérêt et un directeur général. L'aperçu qu'ils ont donné de l'influence a rendu chaque entretien personnel supplémentaire superflu. De plus, le sujet du rapport sur commande de l'auteur (« L'influence française par l'expertise technique ») touchait les marges de la question de l'influence. Les deux seuls entretiens menés sous la couverture de l'anonymat ont été réalisés avec un membre de la Commission européenne et un membre du ministère allemand des Affaires étrangères.

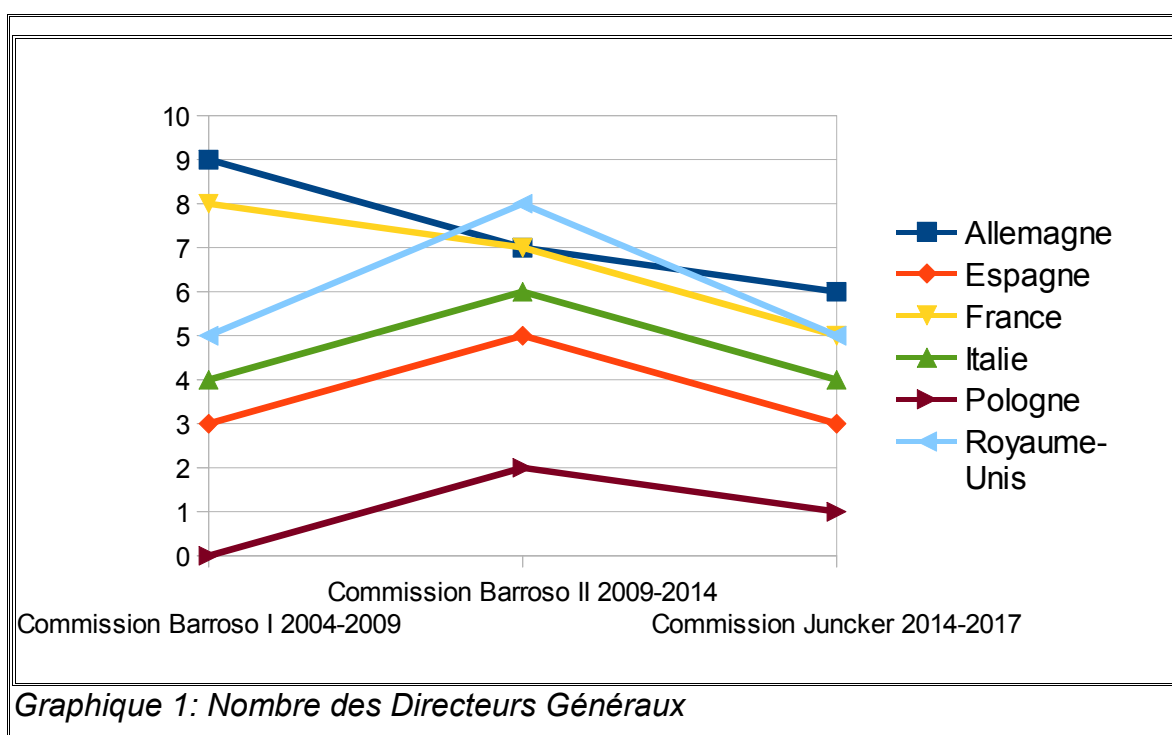
Lilliput syndrome : large vs. small member states in the European convention », in : European Public Law, vol. N° 41, p. 83-102.

115Bunse Simone, Magonne Paul, Niolaïdis Kalypso, « Is the Commission the small member states' best friend ? », Stockholm : Swedish Institute for European Policy Studies, 2005.

IV. L'analyse des données ne montre qu'un déclin limité de l'influence française qui ...

A. Si la position de tous les grands États est affaiblie à la Commission, elle l'est de manière plus ou moins nette

L'analyse des trois périodes (2004/2009 ; 2009/2014 ; 2014/2019) montre que la situation de la France à la Commission européenne se dégrade, même si elle n'est pas le seul État à voir son influence décroître. Le graphique suivant montre le développement des six grands États pendant les trois dernières commissions.



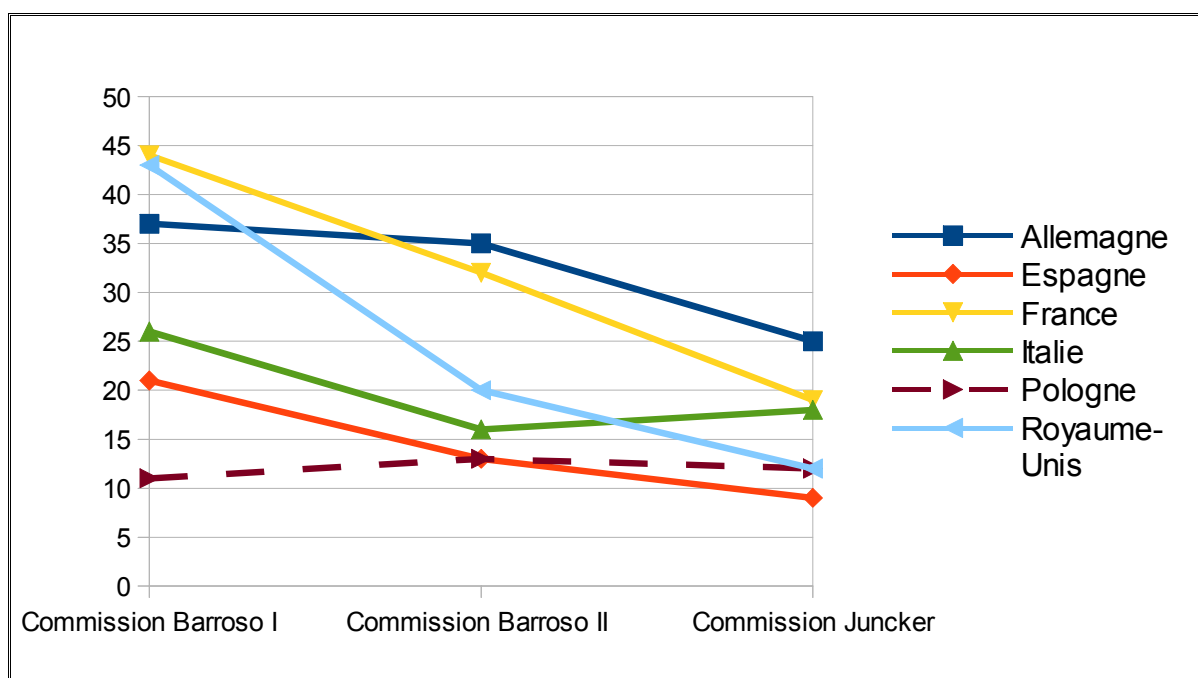
Le graphique montre que l'influence de l'Allemagne décroît, à l'instar de celle de la France, depuis 2004 ; parallèlement, le nombre de directeurs généraux issus des autres États membres augmente temporairement durant la seconde Commission Barroso. Pourtant, ces chiffres moins élevés peuvent, en théorie, cacher la réalité. Il est toujours possible d'observer, pendant les cinq ans d'une commission, plusieurs remaniements des postes de hauts fonctionnaires. Le dernier a eu lieu au milieu de l'année 2015.

Cependant, compte tenu des chiffres de départs à la retraite et de remplacement des départs durant la période observée, il est à prévoir que la représentation des États va continuer à croître pour le temps restant de la Commission Juncker.

Ainsi, il semble que le rapport de force entre la France et l'Allemagne concernant les postes des DG soit plutôt stable : la différence est aujourd'hui de deux postes, contre un seulement lors de la période précédente. Il n'est pas possible de dire que l'Allemagne a développé son influence au détriment de la France. Il semble plutôt que, avec l'élargissement, les deux grands pays qui ont marqué l'histoire entière de l'UE se retrouvent désormais dans une position plus proche de celle des autres États membres qu'avant. Ainsi, il n'est pas possible de conclure à un déclin de la France.

Concernant les autres grands pays de l'Europe occidentale, il semble qu'ils réussissent pour le moment à garder leur influence sur la haute fonction publique européenne. Il est pourtant un peu surprenant de voir que l'Italie, pays fondateur de la Communauté et dotée d'une avance de plusieurs décennies, détient juste un poste de plus que l'Espagne. Un effet du « *Brexit* » assumé n'est pas visible, le changement déjà évoqué de la directrice générale britannique Lowri Evans de la DG MARE vers la DG GROW ressemblant plutôt à une promotion. Même après 13 ans d'adhésion à l'UE, les pays de l'Europe orientale restent encore sous-représentés dans les institutions de l'Union. À ce titre, la Pologne a visiblement encore peine à s'imposer dans les hauts rangs de la bureaucratie bruxelloise, avec juste un poste de DG. À part ce poste occupé par un Polonais, trois autres hauts fonctionnaires issus des nouveaux pays occupent des postes de DG au sein de la Commission.

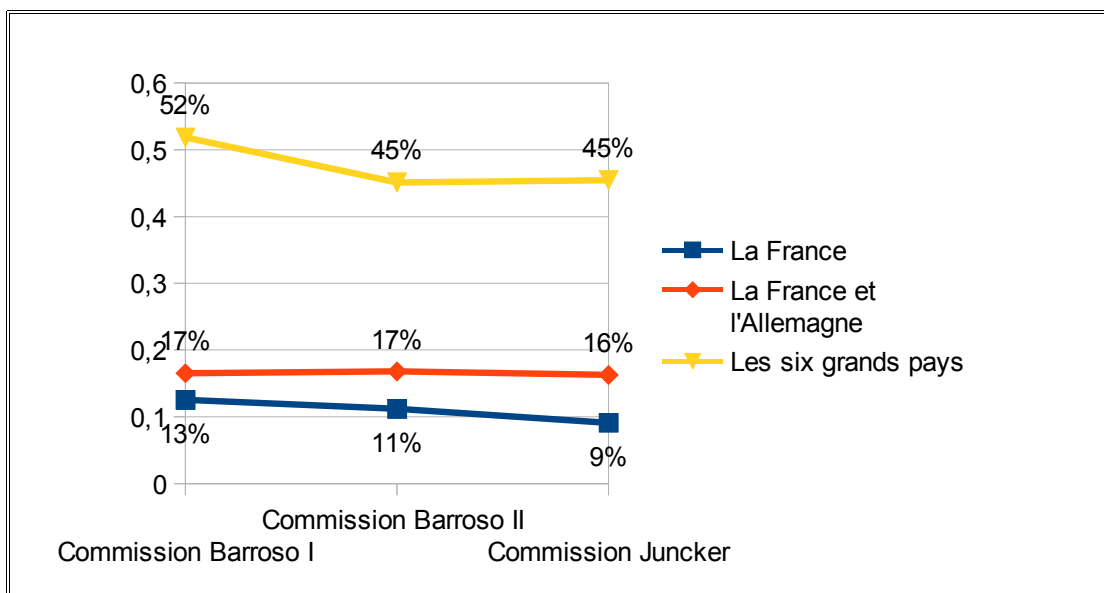
Même si l'analyse des pays d'origine des DG n'a pas pour le moment montré un scénario catastrophique, comme c'est dressé par les Cassandres de l'Hexagone, il est nécessaire d'examiner le développement dans les cabinets des commissaires, un domaine pour lequel l'analyse est plus contrastée.



Graphique 2: Nombre des membres des cabinets par nation

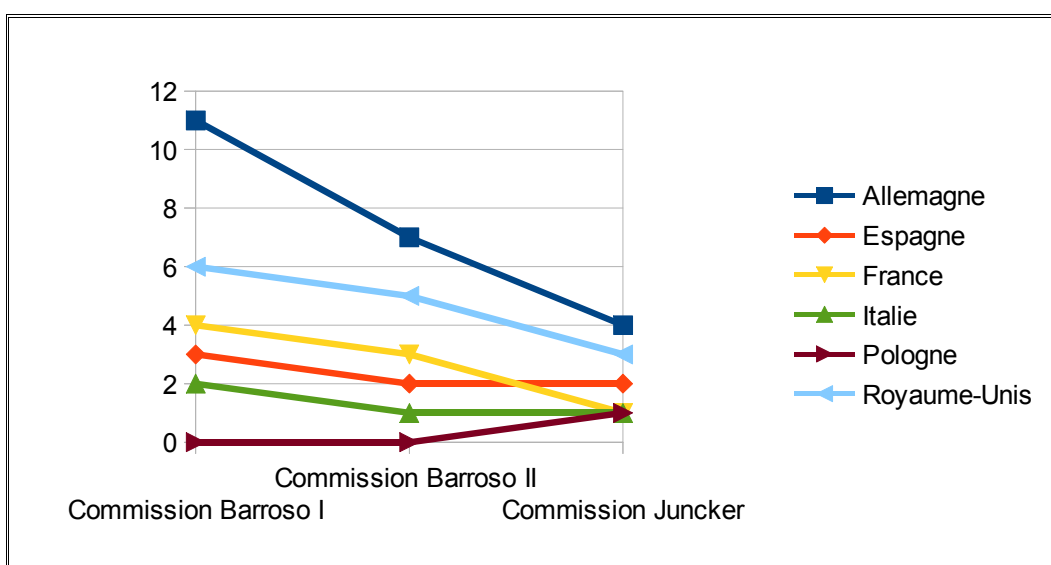
L'analyse de la composition des cabinets témoigne davantage de la domination allemande sur la France. Néanmoins, il convient de noter que leur situation, au départ, n'est pas identique. Comme on le voit sur le graphique, les Français ont dominé les cabinets avec les Britanniques pendant la première Commission Barroso. La décennie suivante a vu une nette réduction des membres français, de 50 %. Cela constitue une raison d'inquiétude pour la France. Le nombre de fonctionnaires allemands a baissé d'un tiers entre 2004 et 2009, se situant *de facto* derrière la France. Une évolution similaire a été observée lors de la Commission Barroso II.

La situation du Royaume-Uni semble cependant plus périlleuse : premier au début, il se trouve désormais à l'égalité avec la Pologne après une chute de 70 %. La Pologne se montre renforcée, en comparaison avec la situation des hauts fonctionnaires ; ainsi, l'écart envers les grandes puissances est beaucoup plus nuancé dans les cabinets. L'Italie maintient sa position et se trouve désormais à l'égalité avec la France. Globalement, les chiffres des six grands pays sont en baisse, alors que leur part dans le nombre total de conseillers se réduit lentement.

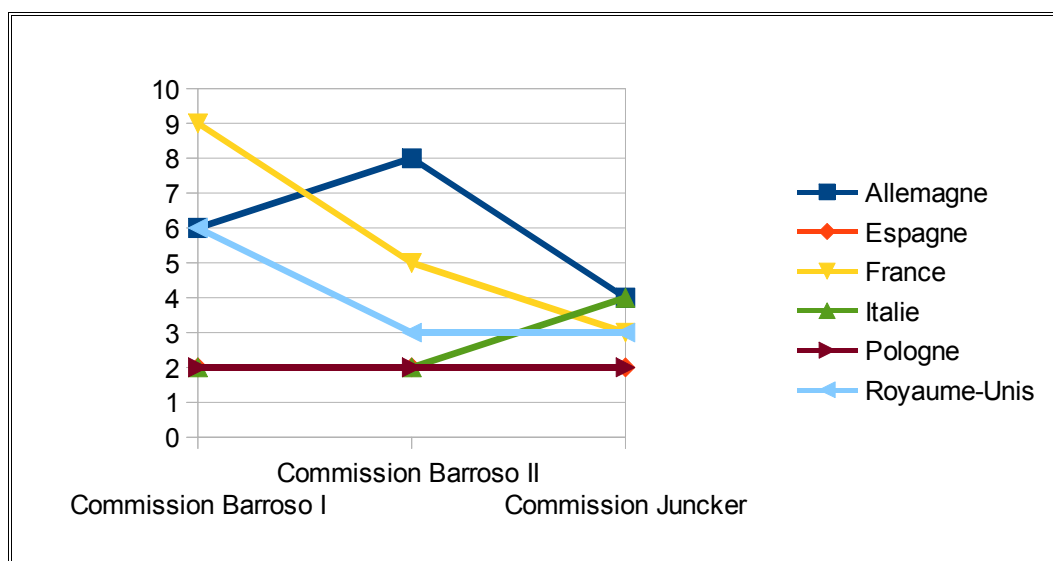


Graphique 3: Part au pourcentage du nombre total des conseillers

Les six pays réussissent encore à monopoliser la moitié des postes dans les cabinets. Le part de la France et celle de l'Allemagne restent aussi stables, mais cela ne cache pas que le pourcentage de la France décline. On conserve l'impression que l'Allemagne a vu sa part augmenter au dépend de la France. Certains textes n'évoquent pas seulement une comparaison des membres des cabinets mais aussi des deux postes clés au sein d'un cabinet, le chef de cabinet et de chef adjoint de cabinet.



Graphique 4: Nombre de chefs du cabinet



Graphique 5: Nombre de chefs adjoints du cabinet

Le premier graphique présente une situation encore plus préoccupante pour la France. Elle ne dispose plus que d'un chef de cabinet, celui du commissaire français, Pierre Moscovici. Les Britanniques n'ont pas connu une telle dégradation durant la même période. Le chiffre de l'Allemagne s'explique par le changement de chef de cabinet par deux commissaires. Une réelle différence avec les autres pays persiste néanmoins. La décennie suivante a vu cette influence décroître. Avec quatre chefs de cabinet, elle est encore en tête du peloton, mais les six pays ont aujourd'hui des chiffres comparables. Le constat est identique pour les chefs adjoints de cabinet, l'écart n'étant pas supérieur à deux. Le chiffre élevé de l'Allemagne pour les années 2009/2014 s'explique encore une fois par des remplacements, trois commissaires ayant changé leurs chefs adjoints allemands. La position forte des Italiens concernant les chefs adjoints surprend, et les deux autres pays ne jouent pas de rôle particulier. Il faut préciser encore une fois que ces chiffres sont susceptibles de changer avant la fin du mandat de la Commission actuelle.

Reste la question du classement de ces chiffres. Trois propositions peuvent être avancées. Il est toujours possible de recourir au rapport démographique entre les pays. Cela est très simple, mais, comme l'UE s'applique fortement à niveler les grandes différences démographiques entre les pays, on pourrait aussi baser une comparaison sur les droits de vote au sein du Conseil de l'Union européenne, où les

petits États connaissent une situation plus confortable alors que les grands États perdent une partie de leur hégémonie. La troisième idée qui doit être présentée ici est incomplète mais peut néanmoins donner une idée du rapport de force entre les pays européens. Il s'agit de la clé de répartition proposée par la Commission dans le cadre de son soutien à l'Italie et à la Grèce lors de la crise des migrants. La clé mesure à 40 % le chiffre de la population, à 40 % le PIB, à 10 % le taux de chômage et à 10 % le nombre des demandeurs d'asile déjà accueillis.¹¹⁶ Comme l'Italie est l'un des deux pays devant être soulagés par les mesures et à cause de la non-participation du Royaume-Uni dans ce champ politique, il n'existe pas de chiffres pour ces deux pays. Le tableau suivant montre les différentes relations des chiffres.

	Démographie	Droits de vote	BIP	Clé de répartition	Membres des cabinets Commission Juncker
Allemagne	16,50%	8,40%	22,01%	28,03%	26,31%
Espagne	9,00%	7,80%	7,99%	9,49%	9,47%
France	12,90%	8,40%	16,10%	20,06%	20,00%
Italie	12,00%	8,40%	12,20%	-	18,94%
Pologne	7,60%	7,80%	3,11%	6,29%	12,63%
Royaume-Uni	12,40%	8,40%	16,76%	-	12,63%

Tableau 2: Comparaisons de chiffres clés

Si l'on compare leurs parts des effectifs dans les cabinets avec leur poids démographique, on s'aperçoit rapidement que les grands États sont surreprésentés. L'effet s'amplifie encore si l'on regarde leurs droits de vote au sein du Conseil de l'UE. Les chiffres se rapprochent – avec l'exception de la Pologne – quand on les compare avec le PIB des pays. La meilleure valeur approchée est de manière inattendue la clé de répartition des réfugiés (encore une fois sauf pour la Pologne). Il est dommage qu'on n'ait pas les mêmes données pour l'Italie et le Royaume-Uni, mais il semble qu'une combinaison entre la population, le PIB et le taux de chômage permette une sorte d'orientation sur la présence des grands États dans la Commission. Sur le sujet

¹¹⁶Commission européenne, « Proposition de décision du conseil instituant des mesures provisoires en matière de protection internationale au profit de l'Italie et de la Grèce », 2015, p. 13.

du développement de l'influence des différents États, il est possible de reprendre l'argument déjà évoqué d'une certaine normalisation du rôle de la France et de l'Allemagne. Les chiffres de la démographie et du PIB n'ont pas changé de manière décisive durant les dix dernières années. En comparant avec les chiffres encore plus élevés des conseillers de la France, de l'Allemagne et du Royaume-Uni, on constate qu'ils étaient à l'époque gravement surreprésentés au sein de la haute fonction publique européenne.

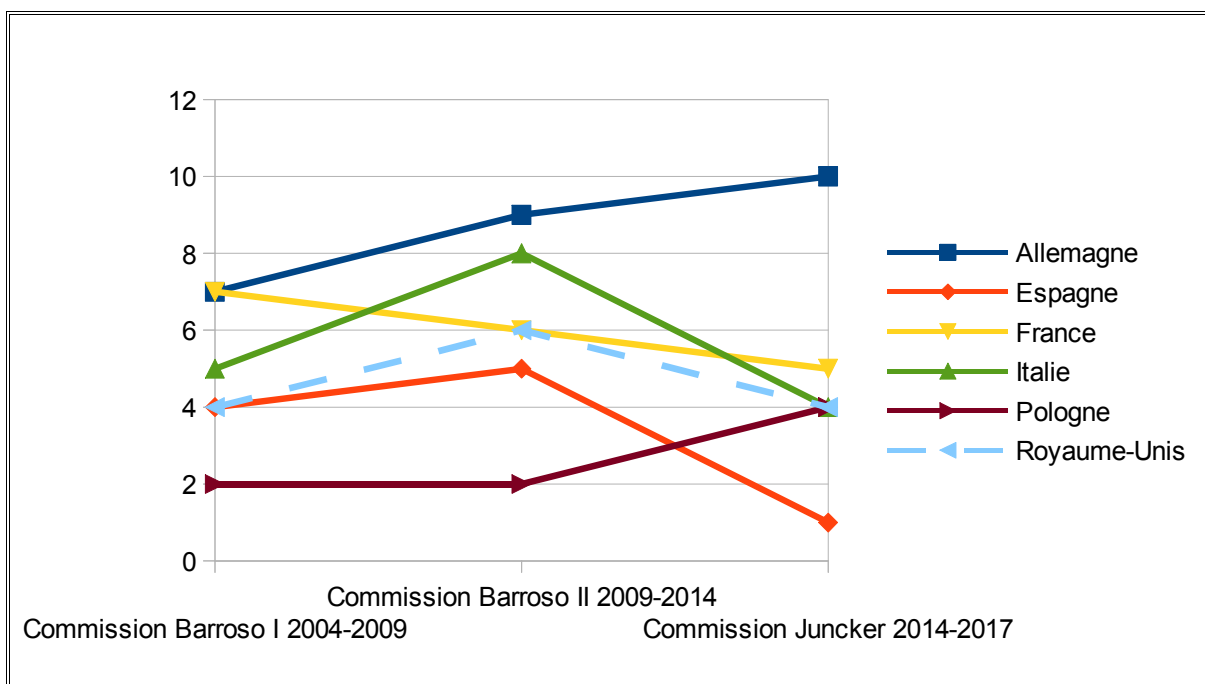
Même si on peut déplorer une perte d'influence de la France, cela peut se révéler comme un atout pour l'Union sur la longue durée, et indirectement pour la France. Bien sûr, même certains des esprits les plus brillants plaident pour une « Europe-noyau »¹¹⁷. Or, il est tout à fait possible d'argumenter que sa diversité et sa quantité donnent beaucoup de légitimité à l'UE. Son mode de fonctionnement, qui permet aux « petits » États comme aux « grands » de tirer profit de la communauté, fait partie de l'attractivité et du rayonnement de l'UE. De plus, une meilleure représentation de tous les pays de l'Europe au sein de la Commission peut renforcer la volonté des pays d'approfondir l'union politique et, grâce à cela, rendre un jour plus probable le rêve français de « l'Europe puissance »¹¹⁸. Il est évident que de nombreux pays refusent l'idée de donner trop de pouvoir à l'Europe, particulièrement aux instances dites supranationales, qu'ils considèrent comme dominées par deux ou trois pays seulement. Après ce premier volet de l'analyse, notre attention se tourne maintenant vers un autre lieu de pouvoir en Europe, le Parlement.

B. Une domination non négligeable de l'Allemagne se confirme au Parlement européen

L'analyse a jusqu'à présent montré que la position de la France dans la Commission se détériore, mais aussi que la France est loin d'être sous-représentée et que l'Allemagne et le Royaume-Uni connaissent les mêmes problèmes. La situation se montre d'une autre manière au PE. On commence par les postes de présidents et de vice-présidents des commissions parlementaires, en se rappelant que chaque poste a été compté deux fois.

117Habermas Jürgen, « Democracy in Europe : Why the Development of the EU into a transnational democracy is necessary and how it is possible, in : European Law Journal, vol. N° 124, 2015, p. 554. (546-557).

118Irondelle Bastien, « European foreign policy : the end of French Europe ? », in : Journal of European Integration, vol. N° 117, 2008, p. 156 (153-168).



Graphique 6: Présidents des commissions parlementaires

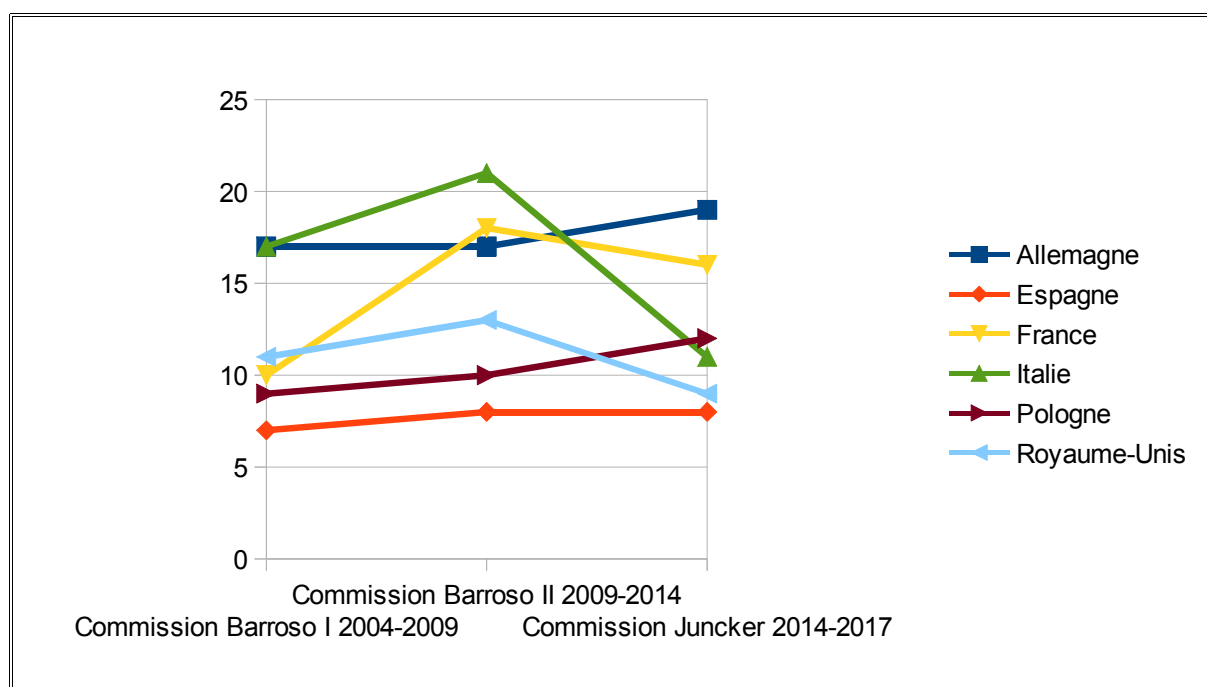
Ici, on observe un autre schéma. Alors que, avant, les chiffres de la France et de l'Allemagne baissaient, juste à des différents degrés, c'est ici un écart grandissant entre les deux. L'Allemagne gagne alors que la France perd des présidences. La valeur de l'Italie varie fortement. La chute de l'Espagne est vraiment remarquable. Pourtant, la chute des trois pays méditerranéens s'explique par leur représentation dans les deux grands groupes présents au PE, le PPE et S&D, comme le remarquent Bertoncini et Chopin.¹¹⁹ Les dernières élections européennes, en 2014, ont vu les partis appartenant à ces deux grands groupes perdre nettement (la baisse la plus prononcée venant d'Espagne, où ces deux partis ont chacun perdu un tiers de leurs sièges).

Le Royaume-Uni et la Pologne se retrouvent au même niveau, et cela montre un échec étonnant du premier ou une victoire méritée du second. Les deux pays sont légèrement hors comparaison car ils sont dominants avec des députés dans un autre groupe parlementaire au sein du PE, le groupe ECR, qui a un poids comparable que les Verts et l'extrême gauche. Pourtant, ils ne profitent pas pleinement de leur domination dans le groupe ECR. La moitié du groupe vient du Royaume-Uni et de la Pologne et ils occupent la moitié des postes de présidents et de vice-présidents du groupe. Si l'on regarde les chiffres en rapport avec le poids numérique de chaque délégation nationale, la différence entre la France et l'Allemagne est encore plus

¹¹⁹Bertoncini, Chopin, « Le parlement européen », p. 45pp.

prononcée. Dans le cas de la France, on observe encore une fois la normalisation déjà vue chez les fonctionnaires. Une délégation qui comptait toujours 10 % du total ne réclame aujourd'hui plus 18 % comme entre 2004 et 2009 mais 13 %.

Dans le cas de l'Allemagne, le rapport avec le poids de la délégation souligne la domination. La délégation allemande était toujours à 12 % des députés européens ; aujourd'hui, elle occupe 25 % des postes des présidents de commission, notamment dans la commission des budgets, du contrôle budgétaire et des affaires étrangères, où la présidence a en fait été léguée en 2017 d'un député allemand avec 30 ans d'expérience à un député allemand siégeant au Parlement seulement depuis 2014. Pourtant, on pourrait voir un certain espoir pour la France : si elle réussit à obtenir 13 % des présidences malgré une délégation qui voit ses effectifs diminuer à cause du vote Front national, il semble fort probable qu'une délégation française qui serait présente dans sa totalité dans les groupes politiques républicains pourrait obtenir un meilleur score. Une tout autre image est visible en ce qui concerne les vice-présidents.



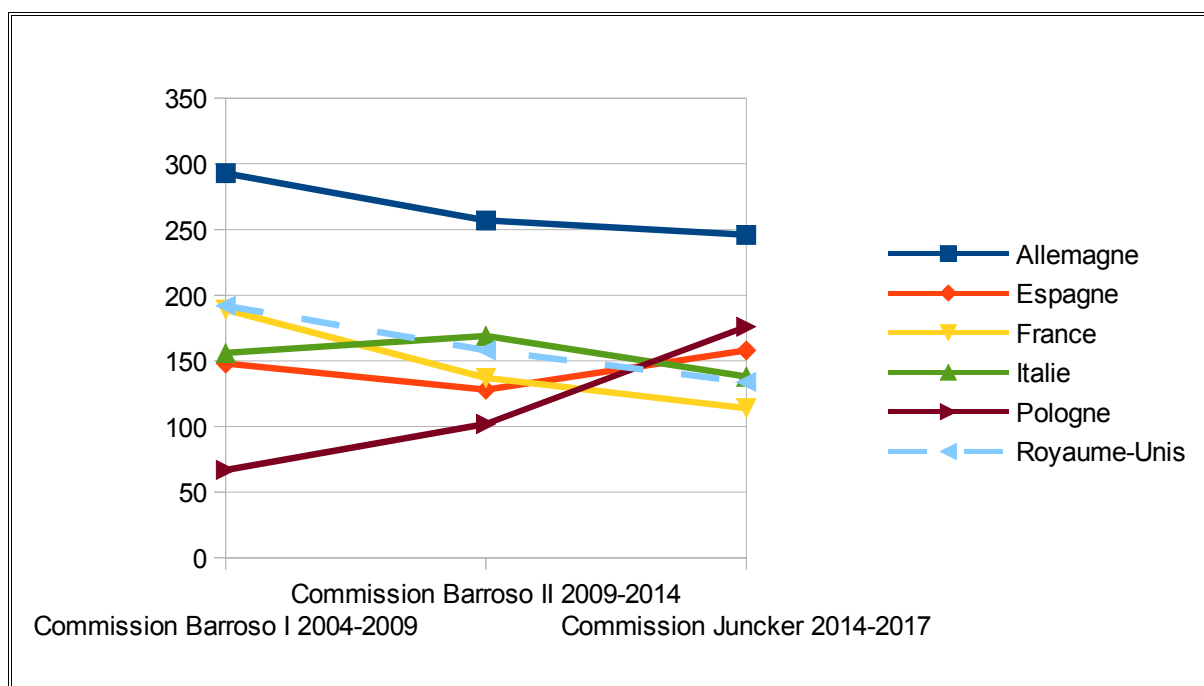
Graphique 7: Vice-présidents des commissions parlementaires

Depuis les élections de 2004, la France a fortement amélioré sa position et occupe aujourd'hui 50 % de postes de vice-présidents en plus. Si l'on met les chiffres en relation avec la globalité des postes, ils sont en fait en corrélation directe avec le

nombre des députés par pays. Les divergences existantes sont très petites. Avec 20 commissions permanentes et 4 postes de vice-présidents qui sont élus deux fois, on obtient une somme globale de 160 postes. Les groupes politiques réussissent donc à représenter d'une manière très exacte le rapport de force des délégations nationales. Les Allemands, qui représentent 12 % des députés, représentent toujours entre 11 % et 12 % des vice-présidents. Les Polonais et les Espagnols, avec leurs 7 %, représentent entre 5 % et 8 %. La corrélation est très forte. Cela induit, *a contrario*, que l'analyse des vice-présidents est totalement inutile dans la mesure de l'influence nationale. Même si la ligne de l'Italie semble spectaculaire, c'est une divergence de juste 3 % autour du pourcentage de sa délégation nationale.

L'étape suivante, l'analyse des rapporteurs et des « *draftsmen* » des opinions, va permettre de trouver davantage d'informations sur le rapport de force entre les pays.

Dans le graphique suivant, on voit le développement depuis 2004.



Graphique 8: Nombre des rapports écrits par pays

La domination allemande observée lors des présidences des commissions continue ici, et il faut admettre qu'ils jouent dans une autre ligue concernant le nombre de rapports. Pour la période 2009/2014, les Allemands ont écrit presque le double de

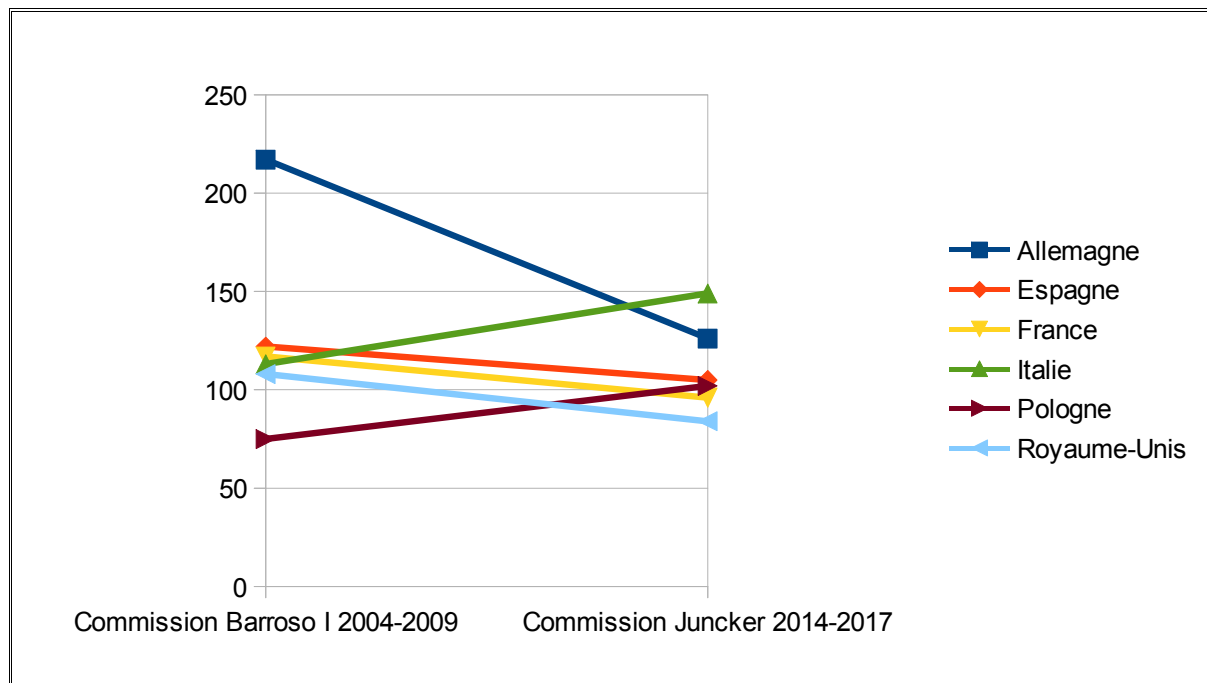
rapports que les Français. Même si les Allemands ont toujours eu un avis assez favorable envers le PE,¹²⁰ leur implication à un tel niveau est néanmoins surprenante. Comme on l'a déjà vu pour les présidences, la Pologne réussit graduellement à s'intégrer, grâce à ses très bons chiffres dans la commission CONT ; elle réussit même à prendre la tête dans l'actuelle législature. La grande différence avec la Commission européenne est probablement qu'il n'y a pas de trajectoires de carrière de plusieurs décennies au Parlement, la plupart des députés ne restant pas plus longtemps que deux mandats.

Pour comprendre comment ils ont déjà pu écrire le même nombre de rapports que durant la dernière législature, on a doublé les résultats rassemblés jusqu'à la moitié de la législature. Il semble justifiable d'argumenter que les rapports entre les pays ne changeront pas de manière décisive durant les deux prochaines années. Pour les rapports se montre une image plus différenciée qu'à la Commission. Les données pour la France et le Royaume-Uni sont encore en baisse, mais l'Espagne a déjà réussi à renverser la courbe et l'Italie garde plus ou moins la même position pendant les 13 ans. Un regard plus proche sur les commissions ne montre malheureusement pas de nouveaux éclaircissements. Dans chacune des trois législatures, il est possible de voir une certaine domination d'un pays ou d'un autre dans une commission, mais cela ne se pérennise pas sur la longue durée. Les fiefs des pays dépendent avant tout de certaines personnalités. Un député actif peut faire la différence, mais, si ce député change de commission après les élections ou s'il n'est pas réélu au Parlement, la domination peut facilement s'évaporer.

Une moindre fluctuation est encore visible pour les Allemands. Dans la commission des budgets et dans la commission des affaires étrangères, ils gardent la main sur de nombreux dossiers. Il est possible d'identifier une certaine corrélation entre le fait de tenir la présidence d'une commission et celui de fournir un nombre considérable de rapporteurs, comme dans la commission IMCO dans l'actuelle législature pour les Britanniques ou dans la commission LIBE pour les Français entre 2004 et 2009, mais les chiffres sont trop faibles pour montrer une réelle signification qui pourrait prouver une causalité. Comparer la totalité des pays ne serait pas faisable pour les rapports et les opinions, car l'énorme travail de distinguer quel rapport est valable et serait

¹²⁰Larat Fabrice, « Les Allemands, leur imaginaire politique et le Parlement européen, », in : Critique internationale, vol. N° 5, 1999, p. 31.

compté et quel rapport ne serait pas compté n'a pas été fait pour les rapports écrits par les citoyens des autres pays. L'impression personnelle, après avoir dépouillé plusieurs milliers de rapports et opinions, est que les six grands États se sont responsables que d'environ 40 % de tous les rapports écrits. Que nous montrent les chiffres sur les opinions, le dernier indicateur choisi pour vérifier ledit déclin de la France dans l'UE ?



Graphique 9: Nombre des opinions écrites par pays

La première observation est, logiquement, qu'il manque les données pour la période 2009/2014. Cela est dû au fonctionnement du site des archives du Parlement européen, qui ne montre qu'un chiffre très bas pour cette période ; donc son inclusion aurait gravement déformé la réalité. Ce n'est pas le seul cas où le site montre des déficits : la recherche des rapports de 2014 à 2017 a également été plus laborieuse que prévue, parce que l'administration avait omis de classer les rapports selon leur commission parlementaire. Si la récupération de ces rapports a été possible, en revanche, pour les opinions des années 2009 à 2014, on n'a trouvé aucune solution. Que peut-on voir sur ce graphique ? L'Allemagne perd sa domination dans ce domaine. Si elle semblait encore irrattrapable durant la première période, elle est aujourd'hui sous le niveau du nombre d'opinions des Italiens. Cet essor des Italiens

est encore plus surprenant au regard de la légère baisse constatée dans les autres catégories mesurées. Les opinions sont le quatrième domaine où la Pologne réussit son intégration dans les rangs des grands pays européens, puisqu'elle se retrouve au même niveau que l'Espagne. Le nombre d'opinions de la France et du Royaume-Uni baisse légèrement entre les deux périodes.

Comme pour les rapports, il est difficile d'identifier des fiefs dans certaines commissions, encore moins quand un tiers des données est, en fait, non valable. Pour les deux périodes utilisées, ce sont seulement les Allemands qui montrent une certaine domination dans quelques commissions, comme les commissions EMPL et ECON, où ils écrivent presque 40 % des opinions pour les autres commissions parlementaires. La supposition concernant le lien existant entre la domination polonaise dans les rapports de la commission JURI et leur hégémonie (73 % entre les six grands pays) dans les opinions de la commission LIBE est longtemps restée en suspens. Or, on a en fait réalisé que pas une seule opinion dédiée à la commission JURI n'était écrite par un Polonais. Les opinions peuvent être considérées, au mieux, comme un petit soulagement pour la France. La domination de l'Allemagne au Parlement européen n'est pas complète, même si la position de la France n'est en rien réjouissante.

V. ... ne se laisse pas expliquer par l'approche d'une analyse des compétences des personnes impliquées

A. La seule variable pouvant expliquer les choix de personnes est l'expérience européenne

Les directeurs des directions générales forment un échantillon qui ne dépasse pas nos possibilités. Nous parlons ici de 88 entrées qui représentent en réalité seulement 53 individus. Le petit nombre de Polonais (2) empêche de tirer des conclusions. Si l'on compare la moyenne de la totalité des directeurs généraux par commission, on n'aperçoit pas de grandes différences.

Commission	Années en service national	Années en service européen	Affectations en cabinet	Nombre de DG connu
Commission Barroso I	4	19	1,2	2,2
Commission Barroso II	10	21	0,8	2,5
Commission Juncker	8	20	1,4	2,7

Tableau 3: Comparaison des profils des directeurs généraux par Commission

Le nombre d'affectations en cabinet fluctue durant la période observée, tout comme la moyenne des années en service européen. La tendance notée par Georgakakis, selon laquelle l'expérience européenne devient de plus en plus importante¹²¹, ne se répète pas sous cette forme, le chiffre restant plutôt stable. Il y a deux raisons possibles à cela. La première peut être la période de l'analyse. Georgakakis termine son étude avec la première Commission Barroso. Il est bien possible que le développement qu'il a observé soit arrivé à son terme et qu'environ 20 ans d'expérience européenne soient aujourd'hui le standard pour devenir directeur général. L'autre possibilité est que les profils des directeurs généraux continuent à devenir plus européens, mais en dehors des grands pays.

Cela reste peut-être un des privilèges des grands pays de conserver le pouvoir de placer une personne issue du service national dans la haute fonction européenne, alors que les petits pays n'ont plus ce pouvoir. Le cas de l'Allemand Walter Radermacher, arrivé pendant la Commission Barroso II comme DG d'Eurostat sans aucune expérience européenne, ou celui de l'Italien Roberto Viola, arrivé pendant la Commission Juncker avec seulement deux ans d'expérience européenne, soutiennent cette hypothèse. Pourtant, il n'est pas possible de vérifier cette hypothèse dans le cadre de cette analyse, parce qu'il nous manque les données des petits pays. Les années en service national sont globalement en hausse (de 4 à 8 à 10 ans), on peut donc observer qu'une nomination en tant que DG intervient plus tard dans la carrière. Le nombre de DG connues s'accroît pendant la période. Il semble que la supposition selon laquelle une large connaissance des services européens est un atout pour la carrière personnelle s'affirme. Les chiffres des langues étrangères maîtrisées montrent une nette hausse de 200 % pendant la période. Or,

¹²¹Georgakakis, « Tensions within Eurocracy », p. 48.

ce chiffre est moins valable parce que la compétence des langues étrangères manque malheureusement souvent dans les CV plus datés. Néanmoins, il est possible d'observer que les Français ont un retard non négligeable dans ce domaine. La moyenne des CV montre à peine une langue étrangère maîtrisée par personne.

Dans l'actuelle Commission, pour laquelle les CV sont complets et d'un haut niveau, les cinq Français parlent en moyenne une langue étrangère alors que les quatre Italiens en parlent en moyenne trois. Si les Italiens excellent dans le domaine des langues étrangères, l'image est semblable concernant les études à l'étranger. Les Italiens et les Espagnols sont les seuls groupes de personnes pour lesquelles ce facteur n'est qu'un phénomène à la marge. Entre les Français et les Britanniques, aucun directeur général n'a fait d'études à l'étranger. Ensuite, on peut étudier les profils des directeurs généraux par pays, toutes commissions confondues.

Pays	Années en service national	Années en service européen	Affectations en cabinet	Nombre de DG connu
Allemagne	7	23	1,2	2,8
Espagne	9	20	1	2,5
France	5	27	0,9	2,8
Italie	5	22	1,9	2,2
Pologne	14	4	0	0,8
Royaume-Uni	4	25	1,9	3,6

Tableau 4: Comparaisons des profils des Directeurs généraux par pays

Hormis l'exception polonaise, il est difficile de repérer des différences marquantes. L'Espagne détient aujourd'hui seulement trois postes, et le Royaume-Uni cinq. Entre les deux pays, on voit que la position du Royaume-Uni est sans exception meilleure que celle de l'Espagne. Les Britanniques connaissent davantage de DG, ils étaient dans plus de cabinets et ils ont en moyenne 5 ans d'expérience européenne en plus. En théorie, cela confirme assez clairement les suppositions de la partie III. Si l'on met de côté le cas de l'Allemagne, car les Allemands sont *grosso modo* plus présents que les Espagnols mais moins que les Britanniques, les échantillons par pays et par commission deviennent si petits qu'il est difficile d'en tirer des conclusions claires. La seule tendance perceptible est celle selon laquelle, pendant les 13 ans, tous les chiffres des Espagnols se sont améliorés : il s'agit probablement d'une sorte de course-poursuite prenant en compte leur entrée tardive dans la Communauté euro-

péenne, seulement en 1986. Les chiffres des autres pays se révèlent plus flous, soit qu'ils fluctuent entre les périodes et ne montrent pas de tendance claire, soit qu'ils stagnent. L'expérience européenne des Allemands par exemple reste constamment à 24 ou 23 ans. Les Français connaissent dans la Commission Barroso I en moyenne 1,3 cabinet, dans la Commission Barroso II 0,4 cabinet et dans l'actuelle Commission Juncker 1,0 cabinet. Cela ne nous montre aucune tendance. Si l'on se rappelle le diagramme présenté plus haut, qui montre une montée temporaire des trois pays dans la Commission Barroso II, les chiffres ne livrent aucune explication pour ce phénomène, les Italiens par exemple avaient davantage d'expérience en cabinet avant cette hausse. Il semble donc inévitable de constater que l'approche poursuivie dans cette étude ne montre pas les résultats souhaités concernant les directeurs généraux.

Concernant les cabinets, on a renoncé à l'idée d'analyser la globalité des membres repérés. Pour 31 des 846 personnes qui figurent dans la base de données de Renke Deckarm (sans les personnes ayant travaillé pour la Commission Prodi), il n'a pas été possible d'identifier leur nationalité ; il a donc fallu les ignorer. Même une demande de renseignement auprès du cabinet n'a pas permis d'éclairer ces cas. Après la suppression des citoyens des 22 autres États, il reste 404 enregistrements (certaines personnes ont eu plusieurs postes en cabinet) : 182 pour la Commission Barroso I, 127 pour la Commission Barroso II et 95 pour la Commission Juncker. En considérant la charge de travail nécessaire pour retrouver tous les *curriculum vitae* et le problème de leur disponibilité sur Internet, l'échantillon a finalement été limité à un chiffre raisonnable. Pour la première période, 77 personnes ont été analysées, ensuite 77 personnes dans la deuxième puis 58 personnes dans la troisième période. Concernant les membres de cabinet, une sorte de professionnalisation est visible. La moyenne de certaines variables montre une tendance claire.

Commission	Années en service national	Années en service européen	Affectations en cabinet	Nombre de DG connu
Commission Barroso I	4	7	0,4	1,3
Commission Barroso II	3	9	0,7	1,5
Commission Juncker	3	10	0,9	1,6

Tableau 5: Comparaison des profils des membres de cabinet par Commission

Le nombre de personnes qui arrivent avec une solide connaissance de la Commission a augmenté durant les 13 années qui ont été analysées. Tous les indicateurs qui montrent l'expérience acquise dans la Commission sont à un niveau élevé ; le plus clair concerne le nombre d'affectations en cabinet. La chance d'être recruté pour travailler en cabinet s'accroît considérablement si l'on a déjà servi dans un cabinet. Avec davantage de temps passé dans les services européens, le nombre des domaines connus augmente aussi. L'analyse effectuée est aussi liée au choix des catégories. Il n'est pas dans l'intention de l'auteur de cacher au lecteur que ces catégories occultent un certain degré d'expérience acquis dans d'autres secteurs, principalement dans le secteur privé, les usines à concept et les autres organisations internationales comme les Nations unies ou la Banque mondiale. Pourtant, l'analyse montre que ce sont des carrières minoritaires dans les profils des membres de cabinet. Pour les directeurs généraux, ils sont quasiment absents, seuls les résultats de Klaus Regling pâtissent du fait qu'on n'a pas compté ses années au Fonds monétaire international. Afin de mieux comprendre les différences entre les pays, le tableau suivant montre les indicateurs pour la globalité des membres des cabinets venant d'un pays, toutes commissions confondues.

Pays	Années en service national	Années en service européen	Affectations en cabinet	Nombre de DG connu
Allemagne	3,1	8,7	0,9	1,6
Espagne	1,2	12,1	0,4	1,8
France	3	8,2	0,4	1,7
Italie	2,7	10,8	0,8	1,5
Pologne	6,3	3	0,3	0,3
Royaume-Uni	3,4	11,1	0,8	1,6

Tableau 6: Comparaisons des profils des membres de cabinet par pays

Là encore, les différences entre les citoyens des différents pays se révèlent plutôt nuancées. On voit que les Espagnols ont, avec un écart non négligeable par rapport aux autres pays, la plus petite expérience dans leur service national. Comme leur nombre est depuis 2009 inférieur à celui des Polonais, on pourrait y voir une piste d'explication. Il est possible qu'un commissaire attende de son équipe de connaître au moins de manière rudimentaire le fonctionnement d'une administration nationale afin de mieux comprendre l'état d'esprit de ces organisations. Ce sont aussi les Espagnols qui montrent la plus haute valeur pour les années en administration européenne ; cette avance leur sert probablement de contre-argument pour souligner à quel point ils peuvent être utiles à leur commissaire dans le futur.

Le nombre de directions générales connues par les membres est presque identique pour toutes les nations. Si l'on se rappelle des positions de l'Allemagne, de la France et du Royaume-Uni – position de force modérée, position en milieu de terrain et position en chute au niveau de la Pologne –, il est une fois de plus impossible de déduire les raisons de ces positions avec les indicateurs analysés. Si le nombre des personnes affectées était la variable dépendante, aucun des indicateurs mesurés peut être utilisé comme variable indépendante. Les années en service national sont pratiquement identiques et, concernant les connaissances du fonctionnement européen, les Britanniques ne se montrent pas moins aptes que leurs concurrents. Le fait que la plupart des Français n'intègrent qu'un cabinet surprend. Il peut probablement toujours y avoir de meilleures trajectoires de carrière, mais c'est aussi une expérience importante qui est perdue. Dans la mesure où les chiffres globaux ne parviennent pas à expliquer les tracés des développements, un regard plus centré sur les détails pourrait être utile à l'analyse. Le tableau synoptique suivant montre chaque indicateur pour chaque pays pendant les trois mandats des commissions.

Commission	Allemagne					Espagne					France				
	N	SN	SE	C	DG	N	SN	SE	C	DG	N	SN	SE	C	DG
Commission Barroso I	37	3,7	6,2	0,8	1,7	21	0,7	9,4	0,4	1,4	43	4,2	6,9	0,3	1,4
Commission Barroso II	35	2,6	8,4	0,7	1,5	11	0,9	11,3	0,4	1,7	31	3,4	8,9	0,5	1,7
Commission Juncker	25	3,1	11,5	1,3	1,5	10	2,1	15,6	0,5	2,4	19	1,3	8,9	0,5	1,9

Tableau 7: Tableau synoptique des données biographiques, partie I

Commission	Italie					Pologne					Royaume-Uni				
	N	SN	SE	C	DG	N	SN	SE	C	DG	N	SN	SE	C	DG
Commission Barroso I	26	4,7	6,1	0,1	1,1	11	6,4	0,8	0	0	44	4,4	10,1	0,5	1,7
Commission Barroso II	16	1,1	11,1	0,8	1,7	13	6,1	2,4	0,3	0,3	21	3,9	12,7	1,2	1,6
Commission Juncker	17	2,2	15,1	1,4	1,8	12	6,4	5,9	0,6	0,7	12	1,9	10,5	0,8	1,6

Tableau 8: Tableau synoptique des données biographiques, partie II

Légende : N = Nombre total des membres de cabinet

SN = Moyenne des années en service national

SE = Moyenne des années en service européen

C = Moyenne des affectations en cabinet dans le passé

DG = Moyenne des Directions Générales connu dans le passé

Tout d'abord, il est encore possible d'isoler les Polonais vu leur histoire particulière. Concernant les trois facteurs de la connaissance du système européen, ils progressent comme on pouvait s'y attendre. Néanmoins, le fait que leurs citoyens gagnent davantage d'expérience en travaillant à la Commission européenne et dans les cabinets ne débouche pas sur une progression de leurs affectations en cabinet. En dehors des Polonais, la variable des DG connues ne montre pas non plus une grande valeur sous l'angle temporel.

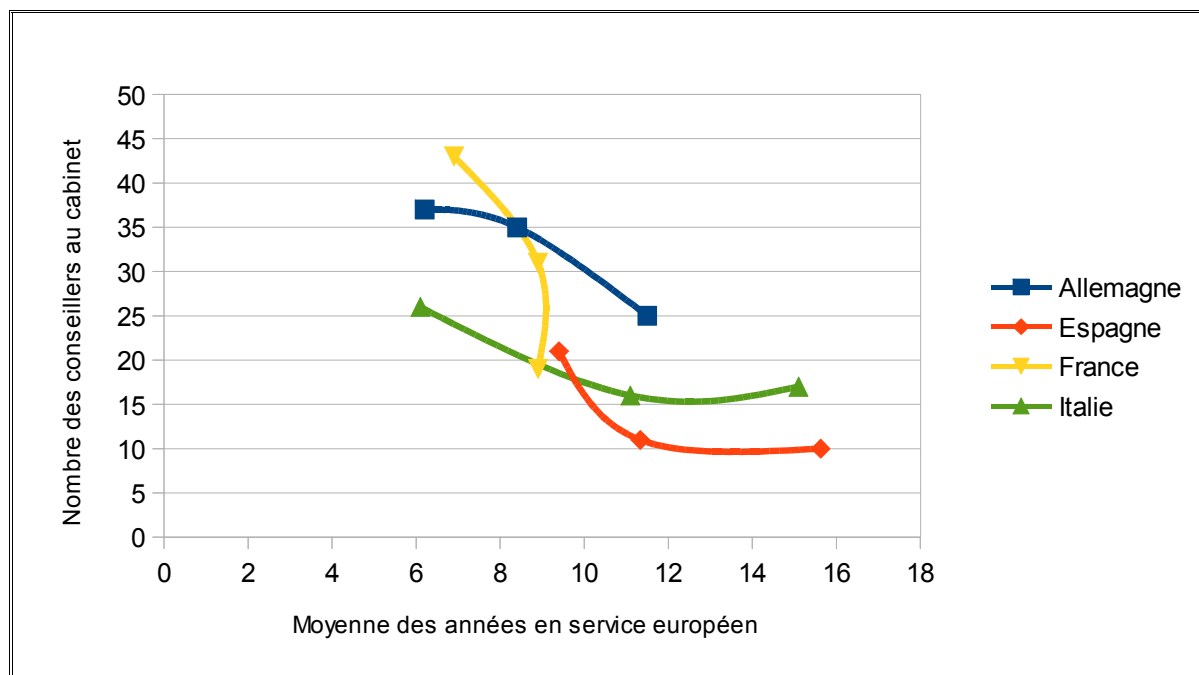
Comme presque toutes les moyennes sont comprises entre 1,4 et 1,9, il est difficile de remarquer comment cette accentuation pourrait aider à comprendre la composition des cabinets. Les années en service national sont globalement en recul avec l'exception de l'Espagne, qui est partie d'une valeur assez basse. Les affectations en cabinet donnent des signes contradictoires. Pour la France et l'Espagne, il n'y a aucun mouvement, alors que les résultats pour l'Allemagne et l'Italie sont généralement en hausse. Concernant cette question, il est peut-être nécessaire de concrétiser l'approche de l'étude. Il est naturellement possible d'argumenter qu'il serait favorable d'avoir une petite valeur ici, parce que cela signifierait que de nombreuses nouvelles personnes passent par le « chauffe-eau de carrière » que sont les cabinets. Vingt novices dans les cabinets font vingt futurs directeurs par raccourci. Cela serait le cas s'il y avait assez de postes dans les cabinets. Or, depuis les réformes Kinnock, les places en cabinet sont limitées. On assiste donc à une raréfaction des postes, comme, par exemple, dans un parti après la perte du pouvoir.¹²²

Comme ce n'est pas le cas, il semble plus pertinent d'argumenter que les États devraient se concentrer pour promouvoir leurs meilleurs candidats détenant beaucoup d'expertise. Et dire que les Français n'ont guère de chance de passer par plusieurs cabinets parce qu'ils perdent des postes chaque législature serait trop facile, puisque les Italiens et les Britanniques ont perdu la moitié de leurs postes mais que leur moyenne s'est accrue. Apparemment, ils étaient capables de promouvoir leurs personnes les plus qualifiées. Peut-être la France pourrait-elle repenser sa stratégie dans ce domaine. Un indicateur montrant de vraies différences est la moyenne de l'expérience européenne ; cet indicateur donne la possibilité de former

122 Gaïti Brigitte, « Des ressources politiques à valeur relative : le difficile retour de Valéry Giscard d'Estaing », in : *Revue française de science politique*, vol. N° 240, 1990, p. 906.

deux groupes : la France et le Royaume-Uni d'un côté ; l'Allemagne, l'Espagne et l'Italie de l'autre.

Chez ces derniers, l'expérience des fonctionnaires en cabinet a fortement augmenté puisqu'elle a deux fois doublé. Ce développement a été considérablement moins prononcé dans les cas de la France et du Royaume-Uni, le dernier ayant commencé très fort avant que cette tendance ne se renverse. Cela nous donne la possibilité de formuler une hypothèse après avoir formulé deux suppositions qui en sont les conditions. La première est que la réduction du nombre de fonctionnaires venant des grands États de l'Europe occidentale (peut-être aussi des petits États) après 2004 était inévitable. Les pays nouvellement entrés voulaient réclamer leur part du gâteau. Il était juste question de freiner/renverser la chute. La deuxième supposition porte sur le moment précoce de l'analyse. Comme cela a déjà été plusieurs fois évoqué, une bonne moitié de la législature s'est écoulée et il est raisonnable de penser que les valeurs de tous les États vont encore s'améliorer légèrement. Cela ne sauvera ni la France ni le Royaume-Uni. En revanche, cette petite progression pourrait (tout probablement maintenant) amplifier le renversement de la tendance pour l'Italie, sonner un tel développement pour l'Espagne et freiner davantage la chute de l'Allemagne. Le graphique suivant montre le rapport entre les années d'expérience et le nombre d'affectations.



Graphique 10: Relation entre années de service européen et affectations en cabinet

En comparaison, on voit que la chute de la France est grave et que la moyenne de l'expérience s'est accrue de 20 %. Pour être plus clair, personne n'a l'intention de postuler une relation monocausale, le Royaume-Uni semblant faire office de contre preuve. Or, cela pourrait s'expliquer par un changement de générations, quatre de leurs meilleurs hommes ne se retrouvant plus dans les cabinets (la plupart ayant été promu à la tête d'une DG). En dépit de cette exception, il ne semble pas trop osé de formuler l'hypothèse suivante : *Une longue carrière au sein des institutions européennes (supérieure à 10 ans) améliore la possibilité d'être choisi pour œuvrer au sein d'un cabinet.*

Une fois de plus, les données concernant les langues ne délivrent pas beaucoup d'éclairage. Pour quatre pays, elles stagnent. La moyenne des langues maîtrisées se réduit de moitié de manière inattendue pour la Pologne, mais peut-être qu'une meilleure connaissance des instances européennes compense cette perte. La hausse remarquable des chiffres de la France est bienvenue, puisque ses membres de cabinet parlent désormais presque trois langues étrangères. Être diplômé d'un pays étranger est moins rare que pour les directeurs généraux et il existe de vraies différences entre les pays. Presque 40 % des Allemands et des Polonais détiennent un diplôme délivré dans un autre pays, pour les Britanniques c'est à peine 10 %. La France n'excelle pas avec 16 %. Il est possible que cette ouverture marque aussi un avantage pour l'Allemagne, mais la corrélation est trop faible, avant tout parce qu'une vraie tendance n'apparaît pas comme on l'a vu pour l'expérience européenne. Après ce regard détaillé sur la Commission, on va se tourner vers le Parlement européen pour voir si l'analyse de l'expérience des députés peut expliquer la domination allemande dans la chambre.

B. Si l'avance des députés allemands, quant à leur expérience au Parlement européen, se confirme ; ce facteur n'explique pas leur prépondérance

En principe, l'Allemagne envoie 99 députés à l'assemblée de Strasbourg, l'Espagne 54, la France 74, l'Italie 73, la Pologne 51 et le Royaume-Uni 73. Du fait des démissions et des remplacements, le nombre total de députés est un peu plus élevé. Le PE propose les CV de 994 députés qui ont siégé pendant les 13 dernières années. Comme le montre le tableau suivant, les profils des députés ont peu évolué au cours de cette période.

Période	Années en politique européenne	Années en politique nationale-nationale	Années en politique nationale-régionale	Années de travail politique national	Années en secteur privé
Commission Barroso I	3,9	2,5	2,0	0,6	4,4
Commission Barroso II	4,3	2,2	2,2	0,5	4,8
Commission Juncker	4,4	2,6	2,1	0,6	4,6

Tableau 9: Expérience des eurodéputés à l'heure de la prise du mandat

Il existe plusieurs théories récentes sur les derniers développements au sein du corps des eurodéputés. Alors que van Geffen estime que le PE est devenu une alternative pour les politiciens ne pouvant plus poursuivre leur carrière au niveau national,¹²³ Whitaker observe généralement une plus grande professionnalisation des parlementaires et décrit une prolongation de leur mandat au Parlement.¹²⁴ Nos résultats peinent à confirmer ces points de vue, même s'il faut absolument souligner que les échantillons et les méthodes ne sont pas identiques. S'il se trouve davantage de politiciens avec une carrière nationale au Parlement, cette tendance est compensée par le fait que le mandat européen est le premier mandat politique national pour un grand nombre de députés.

Aucun chiffre à l'échelle nationale ou régionale ne montre une vraie croissance. La tendance observée par Whitaker n'est peut-être plus d'actualité. Il montre que l'expérience moyenne d'un eurodéputé au début de la législature est passée de 2,6 ans en 1984 à 4,6 ans en 2009, ce que confirme notre étude. À l'exception des Polonais, nos valeurs sont aussi à 4,6. Mais cette tendance ne se confirme pas, au moins pour les cinq grands pays de l'Europe occidentale. Comme les autres indicateurs, les profils des eurodéputés restent très stables pendant les trois législatures. Comment se manifeste ce profil spécial ? Avant tout par un excédent énorme de l'échelle nationale au détriment de l'échelle fédérale comme le montre le tableau 10.

¹²³Van Geffen Robert, « Impact of career paths on MEPs' activities », in : Journal of Common Market Studies, vol. N° 220, 2016, p. 1018. (1017-1032)

¹²⁴Whitaker Richard, « Tenure, turnover and careers in the European Parliament : MEPs as policy-seekers », in : Journal of European Public Policy, vol. N° 208, p. 1513. (1509-1527)

Pays	Années en politique européenne	Années en politique nationale-nationale	Années en politique nationale-régionale	Années de travail politique national	Années en secteur privé
Allemagne	6,6	0,6	2,3	0,5	4,8
Espagne	4,4	3,5	2,4	0,5	2,2
France	3,5	1,8	3	0,6	4,4
Italie	2,4	2,7	3,2	0,5	5,5
Pologne	2	4,5	0,5	0,6	2
Royaume-Uni	6,2	1,2	1,2	0,7	8,2

Tableau 10: Comparaisons des profils des eurodéputés par pays

Les députés polonais présentent un profil atypique expliqué par la faiblesse des instances régionales dans leur pays. Peu d'hommes ou de femmes politiques débutent leur carrière par un mandat à cet échelon ; cela ne peut donc pas leur servir de tremplin pour une future carrière. Il est surprenant que la durée moyenne d'expérience européenne des députés polonais soit presque identique à celle des Italiens étant donné que la Pologne n'est membre de l'Union que depuis 2004. Cette moyenne peut traduire leur volonté de se consacrer au PE, exprimée aussi par leur production importante de rapports écrits. La part des députés avec une expérience dans le secteur privé est faible, et cela malgré une définition très large du terme « secteur privé », englobant notamment les entreprises étatiques de l'ère communiste.

Des tendances spécifiques à chaque pays peuvent être observées. En début de mandature, les députés allemands ont la plus forte expérience européenne, ce qui traduit la permanence de leur engagement au niveau européen. De fait, ils n'ont qu'une faible expérience politique au niveau national. Ainsi, parmi les 96 députés allemands siégeant actuellement, cinq seulement étaient auparavant membres du Bundestag. Nous reviendrons sur cela un peu plus loin. Cette tendance s'observe aussi pour les députés britanniques. Ces députés ont une faible expérience politique, avec en moyenne seulement un an de mandat au préalable avant leur engagement au niveau européen. Les Espagnols et les Italiens ont les plus longues carrières

avant d'exercer leurs mandats européens. Pour les Italiens, cela s'explique partiellement par le cumul de mandats. En cas de cumul, les années accumulées ont été partagées entre les deux mandats. Cette méthode de comptabilisation semble plus juste que de simplement ignorer le cumul de mandats. Le cumul de mandats n'existe ni en Allemagne ni au Royaume-Uni, mais il existe en France. Ce choix de comptabilisation minore l'expérience des députés français d'un an en moyenne. L'idée selon laquelle les députés français sont élus au Parlement européen seulement après avoir perdu une élection à l'Assemblée nationale semble infondée compte tenu de la faiblesse de leur temps moyen (moins de deux années) passé dans l'hémicycle. Les chiffres montrent en tout cas que la durée moyenne de l'expérience au PE n'explique pas toute seule les rapports de force. Malgré leur forte expérience, plus importante que celle des Allemands ou des Britanniques, les députés espagnols ne tiennent plus qu'une présidence et leur influence n'est pas proportionnelle à leur expérience. Pour mieux voir les possibles corrélations et peut-être causalités, on se reportera au tableau synoptique (les opinions n'y figurent pas, pour rendre le tableau plus lisible).

Commission	Allemagne						Espagne						France								
	NP	NR	EE	NN	NR	TP	SP	NP	NR	EE	NN	NR	TP	SP	NP	NR	EE	NN	NR	TP	SP
Commission Barroso I	7	293	6,5	0,6	1,8	0,4	5,5	4	148	4,5	3,4	1,9	0,4	1,3	7	189	2,9	1,4	3,6	0,6	3,4
Commission Barroso II	9	257	6,3	0,8	2,4	0,6	4,6	5	128	4,5	3	3,1	0,9	2,3	6	137	3,3	1,8	1,6	0,4	4,1
Commission Juncker	10	246	6,8	0,4	2,7	0,7	4,3	1	137	4,2	4,1	2,3	0,3	2,8	5	114	4,3	2,3	3,8	0,7	5,5

Tableau 11: Tableau synoptique des données biographiques, partie I

Commission	Italie						Pologne						Royaume-Uni								
	NP	NR	EE	NN	NR	TP	SP	NP	NR	EE	NN	NR	TP	SP	NP	NR	EE	NN	NR	TP	SP
Commission Barroso I	5	156	3,6	3,6	2,9	0,5	4,3	2	67	0	3,8	0,5	0,7	2,2	4	192	6,2	1,9	1,3	0,9	8,4
Commission Barroso II	8	169	2,3	2,3	4,3	0,3	6,9	2	102	2,2	3,8	0,6	0,5	2,4	6	158	7,3	1,3	1,2	0,6	8,2
Commission Juncker	4	138	1,8	2,1	2,4	0,7	5,5	4	176	3,7	6	0,4	0,5	1,5	4	134	5,3	0,5	0,9	0,7	8,1

Tableau 12: Tableau synoptique des données biographiques, partie II

Légende : NP = Nombre total des présidences des commissions

NR = Nombre total des rapports écrits

EE = Moyenne des années d'expérience européenne

NN = Moyenne des années d'expérience nationale-nationale

NR= Moyenne des années d'expérience nationale-régionale

TP = Moyenne des années de travail politique

SP = Moyenne des années en secteur privé

Comme mentionné précédemment, la trajectoire polonaise est très claire, l'essor de l'expérience européenne et du nombre des rapports allant de pair. Pour les autres pays, les relations sont plus nuancées. Au Royaume-Uni, on voit une lente diminution accompagnée par une perte d'influence nationale, alors que les connaissances européennes fluctuent. Cela s'explique avant tout par le vote pour le Parti pour l'indépendance du Royaume-Uni (UKIP), qui s'est accru lors des dernières élections. À cause du scrutin majoritaire à un tour, il est très difficile pour eux d'être élus au Royaume-Uni, ils ne peuvent donc pas apporter beaucoup d'expérience. De plus, ils siègent dans un petit groupe parlementaire qui n'a pas beaucoup d'influence. La situation est comparable avec celle de l'Italie, dont la délégation est désormais comprise d'un quart des « Grillini » du Mouvement 5 Étoiles, qui baissent la moyenne des trois indicateurs basés sur l'exercice d'un mandat. Ils siègent avec UKIP.

Globalement, il semble difficile de trouver de vraies corrélations, ou de déduire des chiffres une relation avec la présence au sein du Parlement. S'il est possible d'observer une corrélation entre les années dans le secteur privé et la présence au Parlement, comme pour la France et l'Italie, les tendances sont contradictoires. Le travail politique hors mandat n'excède jamais la barre d'un an ; il est plutôt clair à ce point que la catégorie n'a pas mérité d'être comptée séparément. Les chiffres pour les deux autres indicateurs de l'expérience nationale sont plus marquants ; il manque pourtant aussi une corrélation avec le nombre de rapports. On pourrait objecter que la séparation en trois indicateurs peut être le problème qui masquerait une vraie tendance. Ce n'est pas le cas. Si l'on additionne deux ou trois des indicateurs nationaux, leur somme n'est pas en corrélation globale avec le poids au sein du PE. Exception faite de l'Italie et du Royaume-Uni, cela dépend davantage de l'appartenance politique que des compétences personnelles des députés. Même sur ce point, on n'observe pas une direction claire, car le bon score du Front national en France en 2009 a entraîné une hausse de tous les indicateurs.

Naturellement, il est possible que les efforts des autres partis aient masqué les effets du vote Front national. À droite par exemple, quatre ministres du dernier gouvernement sont entrés au PE, mais nos données ne nous permettent pas de retracer cela. Pour finir, l'expérience européenne ne réussit pas non plus à répondre à la question de l'influence des grands pays au PE. Sûrement, avoir des eurodéputés familiarisés avec le Parlement est un avantage pour l'Allemagne. Mais les chiffres des autres

pays montrent qu'il n'existe pas d'automatisme. La moyenne des députés britanniques entre 2009 et 2014 était d'un an de plus que celle des Allemands mais ils avaient moins de présidences et avaient rédigé moins de rapports. Même si l'on contrôle la différence du nombre absolu de députés, le nombre théorique des rapports britanniques n'atteint que 80 % de celui des Allemands, et la France aurait, dans l'actuelle législature, la même moyenne d'expérience européenne (à juste 60 % des rapports) que les Espagnols. De ce point de vue, il semble difficile de ne pas admettre que l'approche poursuivie dans cette étude n'arrive pas pour le moment à expliquer l'influence des pays au Parlement européen. Il n'est même pas possible d'argumenter, comme pour la Commission européenne, qu'un accroissement de l'expérience européenne peut freiner un déclin inévitable, parce que l'Espagne réussit à rebondir avec une stagnation de l'expérience alors que la France perd de l'influence alors même qu'elle gagne en expérience.

VI. Un regard critique sur l'étude montre des possibilités d'amélioration pour une meilleure compréhension de l'influence

Après avoir conduit cette étude à son terme, il est nécessaire de regarder pourquoi elle ne pouvait pas atteindre ses buts et comment une future recherche du sujet pourrait améliorer notre compréhension de l'influence des différents pays au sein de l'Union européenne. Même si l'on rejette l'idée d'un jeu d'influence entre les différents États, il est à craindre que le sujet ne perde pas d'importance. Il est avant tout nécessaire que les théoriciens de la science politique se retrouvent sur une définition plus ou moins commune de l'influence et sur sa distinction avec la puissance. Cela ne sera pas facile, mais le fait que plusieurs idées existent parallèlement nuit à l'aptitude de la science politique à produire des résultats cohérents. Il y a vingt ans, Joseph Nye a donné une impulsion importante avec la formulation de la théorie du *soft power*, qui a déclenché l'avalanche des idées décrites plus haut. Aujourd'hui, il faut reprendre ces différentes idées et les relier pour arriver à une notion qui en retient les aspects les plus pertinents.

Les études empiriques de l'influence nécessitent en tout cas de prendre en compte une durée plus longue, comme a tenté de le faire cette étude. Celle-ci ne porte que

sur 13 années, mais il serait possible pour des acteurs mieux pourvus en argent et en temps d'élargir la période de référence. Une étude de longue durée fournirait tous ces atouts. Les changements de poids des différents acteurs seraient plus visibles ; il y aurait davantage de cas qui pourraient être étudiés de plus près ; et cela donnerait la possibilité de contrôler les prédictions qui ont été faites dans le passé et permettrait d'apprendre des fautes faites dans le passé. C'est un constat général. Les questions de la méthode et de l'opérationnalité sont cependant plus difficiles à résoudre. En plus de l'approche poursuivie ici, l'observation participante à grande échelle pourrait donner de meilleures réponses. Si l'on imaginait un protocole expérimental dans lequel – par exemple – chaque représentant permanent d'un pays européen était accompagné par un chercheur à tout moment pendant un an, il serait possible d'observer les positions des divers États sur les différentes politiques de développement et comment un compromis est généralement trouvé. Est-ce que la politique nationale prend déjà en compte, dans sa conception, la réaction de certaines nations ou va-t-elle formuler sa propre politique indépendamment de l'opinion des autres États ? Quelles mesures sont nécessaires pour faire changer l'avis d'un gouvernement ? Faut-il toujours une contre-valeur concrète ou est-t-il possible d'observer des phénomènes de séduction et de persuasion qui caractérisent l'influence ?

Si l'on préférait des méthodes extérieures, le comptage des postes continuerait à être l'une des meilleures possibilités. Comment serait-il possible d'améliorer l'approche de cette étude ? Premièrement, pour les directeurs généraux, il serait possible d'élargir l'échantillon vers les directeurs adjoints et vers la totalité des pays européens, deux actions qui n'étaient pas réalisables dans notre étude. Les directeurs adjoints sont d'un intérêt comparable, et avoir la totalité des directeurs généraux permettrait de mieux analyser les différents traits caractéristiques. Est-ce que les profils des directeurs d'un petit pays diffèrent de ceux originaires d'un grand pays ? Trouve-t-on des différences entre le nord et le sud ? Les profils des hauts fonctionnaires issus des pays entrés dans l'UE en 2004 sont-ils identiques ? Quel rôle joue dans leur carrière une affectation en cabinet ?

À propos des cabinets, un peu plus de financement et de légitimité pourrait faire une grande différence. Deckarm a envoyé des questionnaires à tous les membres des cabinets pour lesquels il avait constaté un manque des données. Cela n'est pas possible dans le cadre d'un mémoire, mais, dans la recherche universitaire ou dans

un laboratoire, une telle mesure serait faisable. Sur le sujet des cabinets, une plus longue durée de référence pourrait aider à éclaircir le développement du rapport de force entre les pays. Accompagné par une vingtaine d'entretiens, cela montrerait quel rôle les différents facteurs (influence nationale, compétence du candidat, majorités au Parlement) jouent dans la décision du recrutement. On pourrait aussi peaufiner les catégories utilisées ici, par l'inclusion du secteur privé, du secteur associatif et des autres organes internationaux. Sur une période longue, on pourrait analyser la totalité de deux ou trois promotions de fonctionnaires qui entrent au cours de l'année X, X+1 et X+2, et suivre leur carrière afin de voir comment les jalons sont posés et quel rôle l'influence nationale joue. Il serait possible de comparer les affectations des hauts fonctionnaires dans l'UE et dans d'autres organisations internationales et régionales.

Le constat est comparable pour le Parlement. On pourrait intégrer la totalité des députés pour mieux encadrer les résultats trouvés dans l'étude. On pourrait aussi ajouter d'autres critères dans l'analyse personnelle, comme les langues étrangères maîtrisées ou l'engagement civil, peut-être même cibler par commission, comme Kaeding l'a fait.¹²⁵ Dans cette étude, la décision a été prise de regarder le chiffre total de tous les rapports écrits et les moyennes de tous les députés nationaux. Un regard plus fin serait possible. Globalement, il serait plus avantageux pour la France si son administration s'écartait légèrement de la devise selon laquelle « le savoir est pouvoir ». La demande faite au SGAE a été rejetée pour des raisons de confidentialité. En Allemagne, le WZB détient une base de données avec accès libre pour chaque citoyen du monde. Mieux encore, suite à plusieurs revendications, l'Union européenne a commencé à publier ses données. En effet, plusieurs rapports soulignent l'importance de l'ouverture de l'administration envers les « *think-tanks* » et la recherche universitaire. La France aurait tout à gagner si son administration regardait ses données moins comme « un trésor précieux et plus comme une pièce de puzzle ».

¹²⁵Kaeding, « Rapporteurship allocation », p. 362.

VII. Conclusion

L'objectif de l'étude était audacieux : mesurer l'influence de la France au sein de l'Union européenne et trouver de possibles explications à celle-ci. L'examen exhaustif de la littérature existante a montré le premier problème, bien définir l'influence. Son rapport avec d'autres termes, comme la puissance ou le *soft power*, n'est pas encore clair. À la suite de ces réflexions, un cadre théorique a été établi, qui montre, à l'aide de l'approche principal-agent, comment une présence forte des citoyens d'une nation accroît l'influence de celle-ci. Chaque pays est soucieux de garder un certain degré de contrôle sur le travail de la Commission européenne, toujours tentée de s'imposer à l'aide de son avance technique, et la présence de compatriotes dans les hautes instances de la Commission sert de point de départ dans le travail quotidien des représentations permanentes. Après cela, l'idée a été formulée selon laquelle il existe d'autres possibilités pour qu'un pays soit plus ou moins bien représenté au sein de la Commission ou entre les rapporteurs et présidents de commissions parlementaires du Parlement européen, et les compétences montrées par les personnes en question peuvent constituer l'une de ces raisons. En conséquence, des critères et une méthode de mesure ont été établis afin de mieux dresser le profil des Français et des citoyens des cinq autres grands États avec lesquels la France rivalise pour l'influence.

Le premier bilan de la répartition des postes dans la Commission et au Parlement a laissé une impression nuancée concernant la France. Il est vrai qu'elle détient de moins en moins de postes à haute responsabilité et que l'Allemagne réussit à mieux implanter ses citoyens à ces postes. En même temps, tous les grands pays occidentaux voient leurs chiffres baisser, même l'Allemagne. Il serait possible de parler d'une certaine normalisation dans la représentation, parce que tous les grands pays s'approchent de chiffres qui sont proportionnels avec leur poids démographique et économique. La domination de l'Allemagne est avant tout visible au Parlement européen, où les Allemands sont surreprésentés dans les présidences des commissions parlementaires et comme rapporteurs. Concernant les *draftsmen*, les auteurs des opinions au rapport d'une autre commission parlementaire, ils ont, de manière inattendue, perdu leur première place au profit des Polonais dans l'actuelle législature. L'étude montre que la Pologne, seul pays venant de l'Europe de l'Est, a su s'imposer au Parlement, mais beaucoup moins à la Commission.

Les trois autres pays – l'Espagne, l'Italie et le Royaume-Uni – se trouvent globalement au même niveau que la France, meilleurs dans une catégorie, pires dans une autre. Globalement, si les plaintes du Quai et du SGAE sur la perte de l'influence de la France sont justifiées, il leur échappe seulement le fait que leurs principaux concurrents souffrent du même phénomène, sauf les Allemands au Parlement européen, où leur situation est si prépondérante qu'on a, même au sein du ministère des Affaires étrangères, jugé cette situation comme étant inhabituelle. L'analyse des profils des personnes en question apporte malheureusement moins de résultats pertinents. Certes, il existe des différences dans les profils des citoyens des différents pays, les directeurs généraux français passant par exemple beaucoup moins par les cabinets que leurs homologues britanniques. Cependant, ces observations n'expliquent pas la différence dans la présence des pays. Certains chiffres peuvent s'améliorer considérablement pour un pays alors que sa présence au sein des cabinets décline. Il est juste possible de déduire qu'une expérience d'au moins dix ans dans les services européens accroît la chance d'être affecté dans un cabinet. Il en est de même au Parlement. Des différences entre les délégations nationales existent, les eurodéputés allemands restant plus longtemps au Parlement et ne s'égarant pas, à cause du cumul de mandats, à plusieurs échelons politiques. Pourtant, on est encore une fois incapable de déduire des relations causales de ces divergences qui peuvent expliquer le développement du rapport de force sur plusieurs périodes.

En conclusion, l'étude a réussi à dresser un bilan complet des indicateurs visibles de l'influence au sein de l'UE et, à la différence des analyses précédentes, sur une période plus étendue. Parallèlement, il est à constater que la méthode de l'analyse personnelle n'a pas fait ses preuves dans la tentative de mieux cerner l'influence des pays au sein de l'UE. Les pistes d'amélioration abordées dans la dernière partie pourraient encore changer ce bilan. Après une multitude d'essais manqués pour construire une ampoule, Thomas Alva Edison ne disait-il pas qu'il aurait échoué 10 000 fois, mais qu'il aurait trouvé 10 000 façons de ne pas en construire une ? Peut-être est-il possible de dire la même chose de la cinquième partie de cette étude et qu'elle fera partie, un jour, de l'épaule sur laquelle se dresse le nain qui trouvera la solution au problème de l'influence en Europe.

VIII. Bibliographie

A. *Ouvrages généraux*

- Abélès Marc, « Un ethnologue à l'assemblée », Paris, Editions Odile Jacob, 2000.
- Ammon Ulrich, « Die Stellung des Deutschen in der Welt », München, De Gruyter, 2015.
- Bitsch Marie-Thérèse, « Histoire de la construction européenne. De 1945 à nos jours », Bruxelles, Editions complexe, 2004.
- Braud Philippe, « Sociologie politique », Paris, L.G.D.J., 2006.
- Bunse Simone, Magnette Paul, Niolaïdis Kalypso, « Is the Commission the small member states' best friend ? », Stockholm : Swedish Institute for European Policy Studies, 2005.
- Corbett Richard, Jacobs Francis, Shackleton Michael, « The European Parliament », London, John Harper Publishing, 8e édition, 2011.
- Dahl Robert, Stinebrickner Bruce, « Modern political analysis », Upper Saddle River, Pearson Publishing, 2003.
- Keohane Robert, Nye Joseph, « Power and interdependence », New York, Longman 1999.
- Mearsheimer John, « The tragedy of great power politics », New York, Norton, 2001.
- Vaïsse, Maurice, « La puissance ou l'influence », Paris, Fayard, 2009.

B. *Ouvrages spéciaux et thèses*

- Bertoncini Yves, Chopin Thierry, « Élections européennes. L'heure des choix », Paris, Fondation Robert Schuman, 2009.

- Bertoncini Yves, Chopin Thierry, « Le Parlement Européen. Un défi pour l'influence française », Paris, Fondation Robert Schuman, 2004.
- Charillon Frédéric, « La France peut-elle encore agir sur le monde? », Paris, Armand Colin, 2012.
- Charillon Frédéric, Ramel Frédéric (dir.), « Action extérieure et défense : L'influence française à Bruxelles », Cahiers de l'IRSEM vol. N° 1, 2010.
- Evans Graham, Newnham Jeffrey, « The dictionary to world politics. A reference guide to concepts, ideas and institutions », New York, Harvester Wheatsheaf, 1992.
- Gauchon Pascal, « Géopolitique de la France : Plaidoyer pour la puissance », Paris, Presse Universitaire de la France, 2012.
- Giuliani Jean-Dominique, « Pour quelques étoiles de plus... : Quelle politique européenne pour la France ? », Paris, Lignes de repères, 2017.
- Kempf Oliver, « Géopolitique de la France : entre déclin et renaissance », Paris, Technip, 2013.
- Lasserre Isabelle, « L'impuissance française 1989-2007. Une diplomatie qui a fait son temps », Paris, Flammarion, 2007.
- Priollaud François-Xavier, Siritzky David, « Que reste-t-il de l'influence française en Europe ? », Paris, La Documentation française, 2012.
- Revel Claude, « La France. Un pays sous influences ? », Paris, Vuibert, 2012.
- Tenzer Nicolas, « Quand la France disparaît du monde », Paris, Grasset, 2008.

C. Articles paru dans des revues scientifiques ou des ouvrages collectifs

- Adler-Nissen Rebecca, Pouliot Vincent, « Power in practice: Negotiating the international intervention in Libya », in : European Journal of International Relations, vol. N° 80, p. 891. (889-911)

- Bakalaki Alexandra, « Chemtrails, crisis, and loss in an interconnected world », in : *Visual Anthropology Review*, vol. N°63, 2016, pp. 12-23.
- Balint Tim, Bauer Michael, Knill Christoph, « Bureaucratic change in the European administrative space : The case of the European Commission », in : *West European politics*, vol. N°124, 2008, pp. 677-700.
- Banzhaf John, « Weighted voting doesn't work. A mathematical analysis », in : *Rutgers Law Review*, vol. N° 2, 1965, pp. 317-343.
- Barnett Michael, Finnemore Martha, « The politics, power and pathologies of international organizations », in : *International Organization*, vol. N° 204, 1999, pp. 699-732.
- Baumgartner Frank, « Parliament's capacity to expand political controversy in France », in : *Legislative Studies Quarterly*, vol. N° 45, 1987, pp. 33-54.
- Carmines Edward, Huckfeldt Robert, « Political Behavior : An overview », in : Goodin Robert, Klingemann Hans-Dieter (dir.), « A new handbook of political science », Oxford, Oxford University Press, 1998, pp. 223-255.
- Charillon Frédéric, Wong Reuben, « France. Europeanization by default ? », in Wong Reuben, Hill Christopher (dir.), « National and European Foreign Policy. Towards Europeanization », Londres, Routledge, 2012, pp. 19-34.
- Crespy Amandine, « When 'Bolkestein' is trapped by the French anti-liberal discourse : a discursive-institutionalist account of preference formation in the realm of European Union multi-level politics », in : *Journal of European Public Policy*, vol. N° 17, 2010, pp. 1253-1270.
- De La Sablière Jean-Marc, « La perte d'influence de la France sur la scène internationale », *Géoéconomie*, vol. 4, N° 71, pp. 43-57.
- Deckarm Renke, « The countries they know best : how national principals influence European commissioners and their cabinets », in : *Journal of European Public Policy*, vol. N°93, 2017, pp. 447-466.
- Deschaux-Dutard Delphine, Nivet Bastien, « Le concept de « puissance émergente ». Quel sens pour l'analyse des relations internationales ? », in : Deschaux-Dutard Delphine, Lavorel Sabine (dir.), « Puissances émergentes et

sécurité internationale : une nouvelle donne ? », Berne, Peter Lang, 2017, pp. 27-45.

- Despres Charles, « La mobilité professionnelle : perspectives et comparaisons internationales », in : Sermann Patricia et al (dir.), « Pour une fonction publique plus mobile : recommandations et solutions pratiques », Paris, L'Harmattan, 2016, pp. 21-50.
- Ding Sheng, Saunders Robert, « Talking up China : An analysis of China's rising cultural power and global promotion of the Chinese language ; in : East Asia, vol. N° 90, 2006, pp. 3-33.
- Döring Holger, « The composition of the college of commissioners. Patterns of delegation », in: European Union Politics, vol. N° 30, 2007, pp. 207-228.
- Downs George, Rocke David, « Conflict, agenda, and gambling for resurrection : the principal-agent problem goes to war », in : American Journal of Political Science, vol. N° 150, 1994, pp. 362-380.
- Earle Walter, « International relations and the psychology of control. Alternative control strategies and their consequences », in : Political Psychology, vol. N°26, 1986, pp. 369-375.
- Foucher Michel, « Introduction : Puissance et influence, repère et référence », in : Foucher Michel (dir.), « Atlas de l'influence française qu XXIe siècle », Paris, Institut français, 2013, p. 9-20.
- Franchino Fabio, « Experience and the distribution of portfolio payoffs in the European Commission », in : European Journal of Political Research, vol. N° 48, 2009, pp. 1-30.
- Gaidelyte Rasa, « The link between EU sanctions and repressions in Belarus », in : Lithuanian Foreign Policy Review, vol. N°24, 2010, pp. 41-80.
- Gaïti Brigitte, « Des ressources politiques à valeur relative : le difficile retour de Valéry Giscard d'Estaing », in : Revue française de science politique, vol. N° 240, 1990, pp. 902-917.

- Gattermann Katjana, Vasilopoulou Sofia, « Absent yet popular? Explaining news visibility of Members of the European Parliament », in : *European Journal of Political Research*, vol. N° 213, 2015, pp. 121-140.
- Georgakakis Didier, « Tensions within Eurocracy. A socio-morphological perspective », in Georgakakis Didier, Rowell Jay (dir.), « The Field of Eurocracy. Mapping EU Actors and Professionals », London, Palgrave Macmillan 2013, p. 46. (35-61)
- Gillespie Richard, « A 'Union for the Mediterranean'...or for the EU ? », *Mediterranean Politics*, vol. 2, pp. 277-286.
- Gounin Yves, « Le Conseil d'État, au-delà du jacobinisme », *Annuaire français de relations internationales*, N° 16, 2015, pp. 827-839.
- Greer Alan, « The Common Agricultural Policy and the EU budget. Stasis or change ? », *European Journal of Government and Economics*, vol. 2, N° 2, 2013, pp. 120-136.
- Habermas Jürgen, « Democracy in Europe : Why the Development of the EU into a transnational democracy is necessary and how it is possible », in : *European Law Journal*, vol. N° 124, 2015, pp. 546-557.
- Hänsch Klaus, « Jenseits der Artikel – europäische Grundentscheidungen der EU-Verfassung », in : *integration*, vol. N° 108, 2004, p. 320-328.
- Hooghe Liesbet, « Supranational activists or intergouvernemental agents ? Explaining the orientations of senior commission officials towards European integration », in : *Comparative political studies*, vol. N° 128, 1999, pp. 435-463.
- Hooghe Lisbeth, « Several roads lead to international norms, but few via international socialization: A case study of the European Commission », in : *International Organization*, vol. N°235, 2005, pp. 861-898.
- Irondelle Bastien, « European foreign policy : the end of French Europe ? », in : *Journal of European Integration*, vol. N° 117, 2008, pp. 153-168.

- Jensen Michael, Meckling William, « Theory of the firm : managerial behavior, agency costs and ownership structure », in : Journal of Financial Economics, vol. N° 12, 1976, pp. 305-360.
- Kadushin Charles, « Power, influence and social circles : a new methodology for studying opinion makers », in : American Sociological Review, vol. N° 155, pp. 685-699.
- Kaeding Michael, « Rapporteurship allocation in the European Parliament. Information or distribution ? », in : European Union Politics, vol. N° 15, 2004, pp. 353-371.
- Kassim Hussein, « 'Mission impossible', but mission accomplished : the Kinnock reforms and the European Commission », in : Michael Bauer (dir.), « Reforming the European Commission », New York, Routledge, 2009, pp. 22-42.
- Kassim Hussein, Menon Anand, « The principal-agent approach and the study of the European Union : promise unfulfilled ? », in : Journal of European Public Policy, vol. N° 73, 2003, pp. 121-139.
- Keohane Robert, « Institutionalization in the United Nations General Assembly », in : International Organization, vol. N° 92, 1969, pp. 859-896.
- Keohane Robert, « International Institutions : can interdependence work ? », Foreign Policy, vol. N° 110, 1998, pp. 82-96.
- Larat Fabrice, « Les Allemands, leur imaginaire politique et le Parlement européen, », in : Critique internationale, vol. N° 5, 1999, pp. 30-37.
- Lequesne Christian, « La commission européenne entre autonomie et dépendance », in : Revue française de science politique, vol. N°183, 1996, pp. 389-408.
- Lupia Arthur, Elman Colin, « Openness in Political Science : Data access and research transparency », in : Political Science and Politics, vol. N° 47, 2014, p. 19-42.

- Magnier Arnaud, « Les nouveaux leviers de l'influence européenne du gouvernement français », *Revue Française d'administration publique*, vol. N° 158, pp. 361-372.
- Majone Giandomenico, « Two logics of delegation. Agency and fiduciary relations in EU governance », in : *European Union Politics*, vol. N° 2, 2001, p. 103-122.
- Mamadouh Virginie, Raunio Tapio, « The committee system : Powers, appointments and report allocation », in : *Journal of Common Market Studies*, vol. N°162, 2003, pp. 333-351.
- Mattern Janice Bially, « The concept of Power and the (Un)discipline of international relations, in : Reus-Smit Christian (dir.), « The Oxford handbook of international relations », Oxford, Oxford University Press, 2008, pp. 691-699.
- Mazey Sonia, « Conception and evolution of the high authority's administrative services (1952-1956) : from supranational principles to multinational practice », in : Morgan R., Wright V. (dir.), « The administrative origins of the European community : yearbook of European administrative history », Baden-Baden, Nomos Verlagsgesellschaft, 1992, pp. 31-49.
- Michelmann Hans, « Multinational staffing and organizational functioning in the commission of the European Communities », in : *International Organization*, vol. N°126, 1978, pp. 477-496.
- Morley Michael, Cerdin Jean-Luc, « Intercultural competence in the international business arena », in : *Journal of Managerial Psychology*, vol. N° 200, 2010, p. 805-809.
- Nicolaidis Kalypso, « Coping with the Lilliput syndrome : large vs. small member states in the European convention », in : *European Public Law*, vol. N° 41, p. 83-102.
- Norris Pippa, Franklin Mark, « Social representation », in : *European Journal of Political Research*, vol. N° 125, 1997, pp. 185-210.
- Nowell-Smith Patrick, « What is authority ? », in : *Philosophical Exchange*, vol. N° 7, 1976, pp. 3-15.

- Nye Joseph, « Get smart : Combining hard and soft power », in : Foreign Affairs, vol. N° 88, 2009, p. 160-163.
- Pamment James, « Articulation influence : Toward a research agenda for interpreting the evaluation of soft power, public diplomacy and nation brands, in : Public Relations Review, vol. N° 157, pp. 50-59.
- Patterson Ruairi, « EU sanctions on Iran : the European political context », in : Middle East Policy, vol. N° 77, 2013, pp. 135-146.
- Pierson Paul, « The path to European integratoin : a historical institutionalist analysis », in : Comparative Political Studies, vol. N° 114, 1996, pp. 123-163.
- Raflik-Grenouilleau Jenny, « L'Union Européenne et les opérations de maintien de la paix », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, vol. 4, N° 108, 2012, pp. 58-62.
- Rosamond Ben, « The uniting of Europe and the foundation of EU studies : Revisiting the neofunctionalis, of Ernst B. Haas », in : Journal of European Public Policy, vol. N° 90, 2005, pp. 237-254.
- Simons Greg, « Perception of Russia's soft power and influence in the Baltic States », in : Public Relations Review, vol. N° 161, 2015, p. 1-13.
- Stark Hans, « Introduction, Images et réalité. Retour sur une relation franco-allemande contrastée », *Allemagne d'aujourd'hui*, vol.4, n° 214, 2015, pp. 65-74.
- Stone Sweet Alec, Thatcher Marc, « Theory and practice of delegation to non-majoritarian institutions », in : West European Politics, vol. N°96, 2002, pp. 1-22.
- Suleiman Ezra, « The myth of technical expertise : selection, organization, and leadership », in : Comparative politics, vol. N°36, pp. 137-158.
- Swianiewicz Pawel, « Poland », in : Loughlin John, Kincaid John, Swenden Wilfried (dir.), « Routledge handbook of regionalism and federalism », New York, Routledge, 2013, pp. 331-340.
- Tomé Eduardo, Susabowska Katarzyna, « The Bolgona process in Portugal and Poland : a comparative study », in : Revista Eletrônica Gestao&Sociedade, vol. N° 24, 2015, p. 1040-1056.

- Trauner Florian, « The European Parliament and agency control in the area of freedom, security and justice », in : West European Politics, vol. N°140, 2012 pp. 784-802.
- Van Geffen Robert, « Impact of career paths on MEPs' activities », in : Journal of Common Market Studies, vol. N° 220, 2016, pp. 1017-1032.
- Whitaker Richard, « Tenure, turnover and careers in the European Parliament : MEPs as policy-seekers », in : Journal of European Public Policy, vol. N° 208, pp. 1509-1527.
- Wonka Arndt, « Decision-making dynamics in the European Commission : partisan, national or sectoral ? », in : Journal of European Public Policy, vol. N° 120, 2008, pp. 1145.
- Wright Tony, « What are MPs for ? », in : The Political Quarterly, vol. N° 323, 2010, pp. 298-308.

D. Documents et rapports divers

- Caresche Christophe, Lequiller, Pierre, *Rapport d'information sur l'influence française au sein de l'Union Européenne*, Paris, Assemblée Nationale N° 3468.
- Commission Européenne, « Proposition de décision du conseil instituant des mesures provisoires en matière de protection internationale au profit de l'Italie et de la Grèce », 2015, p. 13.
- EUR-Lex, 2007, Art. 9 D/5.
- Gordon-Krief David, « L'influence de la France sur la scène européenne et internationale par la promotion du droit continental », Paris, Édition des Journaux officiels, 2014.
- Juppe Alain, Schweitzer Louis (dir.), « La France et l'Europe dans le monde : livre blanc sur la politique étrangère et européenne de la France 2008-2020 », Paris, La Documentation française, 2008.

- Nancy Jacques, « Two years until the 2019 European elections : special euro-barometer of the European Parliament », Luxembourg, European Parliamentary Research Service, 2017.
- Revel, Claude, « Développer une influence normative internationale stratégique pour la France », rapport pour le ministre du commerce extérieur, Paris, 2013.
- Traité sur l'Union Européenne, 1993.

E. Internet

- Chaliand Gérard, « Stratégie d'influence », in : diplomweb.com, « https://www.google.de/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=1&cad=rja&uact=8&ved=0ahUKEwie4vXGmPXWAhUHOxoKHTARCLQQFggoMAA&url=https%3A%2F%2Fwww.diploweb.com%2Fspip.php%3Fpage%3Dspipdf%26spipdf%3Dspipdf_article%26id_article%3D68%26nom_fichier%3Darticle_68&usg=AOvVaw2LZQKT_FSu5aQPmlhiAgup », vu le 16/10/2017.
- Wikipedia anglais, « soft power », « https://en.wikipedia.org/wiki/Soft_power », vu le 28/10/2017.
- Base de données du wzb, « <https://www.wzb.eu/de/forschung/beendete-forschungsprogramm/positionsbildung-in-der-eu-kommission/publikationen/database> », vu le 01/11/2017.
- Ask the EU, « https://www.asktheeu.org/en/request/cvs_of_all_director_generals_and?unfold=1 », vu le 09/11/2017.
- Registre public des documents du parlement européen, « <http://www.europarl.europa.eu/RegistreWeb/home/welcome.htm?language=FR> », vu le 31/10/2017.



PREMIER MINISTRE



Direction de la Formation
Service des formations diplômantes

Master mention Science politique
Parcours Affaires publiques européennes / Action publique en Europe

Promotion Louise Weiss (2016-2017)

ATTESTATION

Je soussigné(e),
Nom – Prénom : LIEBIG Torsten

Déclare par la présente avoir fourni(e) et sans recourir à aucune aide illicite le travail nécessaire à la rédaction de mon mémoire dont le titre est :

**Mesure de l'influence française au sein
de l'UE d'après une étude approfondie des acteurs
de la Commission et du Parlement Européen**

Je reconnais en particulier n'avoir en aucune manière recouru aux pratiques de plagiat ni à des sources bibliographiques, électroniques ou autres) autres que celles détaillées dans le présent mémoire.

Toutes les mentions des sources, citations, renvois, références, etc. ont été explicitement signalées comme telles.

Fait à Strasbourg, le 24/11/2017

Signature (obligatoire)

ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION